

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le 07/06/2022

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Plan Climat Air Énergie Territorial

Programme d'actions

Mai 2022



Sommaire

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Introduction

- | | |
|--|--------------|
| 1. Un habitat éco-rénové | <u>p. 5</u> |
| 2. Agriculture et alimentation : une agro-vallée durable | <u>p. 14</u> |
| 3. Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés (forêts, eau) | <u>p. 22</u> |
| 4. Un territoire accessible et une mobilité plus propre | <u>p. 33</u> |
| 5. Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets | <u>p. 50</u> |
| 6. Un développement des énergie renouvelables | <u>p. 58</u> |

Présentation du programme d'actions

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Elaboration du programme d'actions

- L'élaboration du programme d'action s'est appuyée sur la **concertation citoyenne** organisée entre février et juin 2021. En raison du contexte sanitaire, cette concertation s'est déroulée par visioconférences. Elle a donné lieu à deux temps forts et un outil numérique :
 - **3 réunions de mobilisation**, en février 2021, dédiées aux acteurs du territoire : entrepreneurs, agriculteurs, associatifs, citoyens. Ces réunions avaient pour objectifs de faire connaître les enjeux du changement climatique et la démarche PCAET, de partager succinctement des constats issus du diagnostic et d'engager un échange avec la population sur ces sujets et l'inciter à participer à la suite de la démarche.
 - **1 forum numérique**, ouvert le 04 février 2021 et clos le 18 mars 2022. Cet outil a permis de rendre accessible en ligne les synthèses thématiques du diagnostic, de recevoir des contributions, d'échanger avec les citoyens.
 - **4 ateliers de concertation**, organisés
 - Le 04 mai 2021 → Habitat, Logement
 - Le 10 mai 2021 → Mobilité, Transports
 - Le 18 mai 2021 → Agriculture, biodiversité et consommation
 - Le 25 mai 2021 → Economie, Déchets, nouvelles énergies

Les propositions issues de la concertation citoyenne ont ensuite été **hiérarchisées par les élus**, puis **affinées avec les partenaires institutionnels et les services** de la communauté de communes pour préciser les objectifs, les conditions de mise en œuvre et les indicateurs de suivi de chaque action.

Présentation du programme d'actions

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Structure du programme d'actions

Le programme d'actions est composé de 18 fiches orientations stratégiques et de 44 fiches action.

Les **fiches orientations** précisent :

- une description succincte des enjeux liés à cette orientation stratégique et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic) et donne une définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cette orientation
- des indicateurs de résultats associés à des objectifs fixés à l'échéance de programme
- des préconisations ERC Eviter, Réduire, Compenser, relatives aux enjeux environnementaux du territoire, issues de l'évaluation environnementale du plan Climat Air Energie du territoire
- les bénéfices Climat-Air-Energie attendus par la mise en œuvre des actions de l'objectif

Les **fiches action** précisent :

- les modalités de mise en œuvre de l'action avec, lorsqu'il a été possible de fixer un calendrier à court, moyen ou long terme
- le porteur et les partenaires
- l'élu référent
- les indicateurs de suivi
- les moyens humains et financiers
- les objectifs à atteindre associés à une temporalité
- Les fiches actions précisent les engagements portés par les collectivités dans le CRTE. Elles sont identifiées avec un logo spécifique.



Gouvernance et suivi

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Instances et outil de pilotage/suivi

Des instances de pilotage et suivi de la mise en œuvre

- Un/deux élu(s) référent(s) par thématique
- Un élu référent par commune (relai de l'information sur l'avancement du PCAET et les projets communaux)

Un groupe de travail par thématique

Elus référents de la thématique + Partenaires + les élus référents communaux + chargé de mission PCAET/CRTE

Comité de pilotage

Bureau + commission transition énergétique + directeurs des services et chargé de mission PCAET/CRTE + services de l'Etat + les partenaires institutionnels les plus représentatifs

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

Avant l'été

-

Septembre/octobre

Les groupes de travail et le COPIL sont chargés de :

- L'établissement d'un programme annuel à porter au Conseil Communautaire.
- La mise en œuvre de ce programme annuel
- Le suivi opérationnel du PCAET
- Alimenter la feuille de route annuelle CRTE
- Un outil de suivi (indicateurs et objectifs) sert de tableau de bord pour suivre l'avancement du PCAET

Le bilan à mi-parcours et évaluation à la fin du PCAET (2 étapes obligatoires) dépendent de la mise en place d'un suivi continu durant les 6 ans de mise en œuvre du PCAET



Un habitat éco-rénové

Orientation 1: Sensibiliser et accompagner les habitants sur la rénovation énergétique et les usages sobres

- Action 1.1. Sensibiliser les habitants aux démarches d'amélioration de leur logement et aux bons usages
- Action 1.2 Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique grâce à une plateforme territoriale dédiée
- Action 1.3 Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti
- Action 1.4 Mettre en œuvre une OPAH sur les deux Petites Villes de Demain

Orientation 2 : Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public

- Action 2.1. Rendre le bâti communal et intercommunal exemplaire
- Action 2.2. Rénovation pour un éclairage public plus efficace et respectueux de la biodiversité



Orientation 1: Sensibiliser et accompagner les habitants sur la rénovation énergétique et les usages sobres



Contexte

Le secteur du bâtiment représentait 71% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2015, ce qui en fait le secteur le plus consommateur d'énergie finale du territoire. 62% sont attribués aux logements contre 9% pour le tertiaire. Quant aux émissions de gaz à effet de serre, le bâti est responsable de 38% des émissions du territoire.

L'ancienneté des logements du territoire (76% des logements du parc datent d'avant les années 1990) explique que le résidentiel soit un poste majeur de consommation d'énergie. En effet, ces logements consomment en moyenne 4 fois plus que les logements construits aux normes de 2020. Une fois le bâtiment isolé thermiquement, les modes de chauffage peuvent être changés pour être plus efficaces et moins polluants. Les ménages en précarité énergétique, et notamment ceux qui ont des passoires énergétiques, doivent être aidés en priorité. Il existe environ 1 500 logements chauffés au fioul sur le territoire et 4 000 au gaz.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	- 5 000 tonnes éq. CO2
Consommations d'énergie du secteur résidentiel	- 29 GWh (soit -13% sur ce secteur)
Nombre de logements rénovés	200 logements collectifs (dont logements sociaux) 1600 logements individuels soit au total 1800 logements ou 300 par an
Nombre de logements chauffés au fioul/gaz passant à un mode décarboné	1000 logements



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Une hausse des déchets du BTP est à anticiper

Des mesures de réduction de nuisances et pollutions sont à privilégier

Il sera nécessaire de bien tenir compte de la biodiversité urbaine dans les opérations de rénovation

Une attention est de mise sur les éléments architecturaux qui forgent l'identité du territoire



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

+



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

++



Energies renouvelables

Le SRHH adopté le 20 décembre 2017 fixe pour la CC Bassée-Montois :

- un objectif de production de 50 logements/an dont 1 logement social a minima,
- des cibles annuelles de rénovation de logements pour la lutte contre la précarité énergétique : entre 295 logements à 395 logements par an.



Opérations et politiques liées

Aides ANAH, MaPrime Rénov, Service FAIRE

Plateforme de rénovation énergétique en cours (SURE)

Petites Villes de Demain

PLUI-H (en cours de rédaction)

SCOT du Grand Provinois (15 juillet 2021)



1.1. Sensibiliser les habitants aux démarches d'amélioration de leur logement et aux bons usages

Court terme (2022-2023) :

Mettre en place une grande campagne de communication sur le sujet de la rénovation énergétique et des bons usages dans le bâti

- Diffuser des ressources sur le sujet, orienter vers la plateforme
- Mettre en place dans chaque commune un « référent » Climat, formé, capable d'orienter les habitants vers les différents acteurs de la rénovation
- Former les acteurs sociaux (CCAS, Maison France Service) à l'orientation vers le SURE et à l'accompagnement au dépôt de demande MPR et CEE des publics les plus éloignés du numérique
- Présence du SURE lors des événements relatifs à la transition écologique-énergétique-développement durable etc.
- Créer une page/onglet SURE sur le site internet de la CCBM : présentation du service + mentions de l'existence d'aides financières à mobiliser + astuces pour maîtriser la consommation d'énergie dans son logement (éco-gestes)
- Publier dans le bulletin communautaire des articles thématiques pour sensibiliser les particuliers et faire connaître le SURE
- Organiser dans le même temps des opérations de sensibilisation des scolaires.
- Visiter des « chantiers exemplaires » publics ou privés. Ex : bâti ancien rénové avec isolation des parois en laine de chanvre

Moyen terme (2024-2028) :

Engager une mobilisation forte, en allant à la rencontre des habitants les plus concernés :

- Dans ces zones, organiser des visites de quartier offrant à chacun la possibilité de bénéficier d'un pré-diagnostic énergétique, à l'aide de caméras thermiques, pour sensibiliser les habitants aux problématiques de déperdition énergétique de leurs logements
- Identifier les logements individuels et collectifs de catégorie F et G, ciblés à partir de 2023 réglementairement pour la rénovation, notamment en réalisant une cartographie des bâtiments les plus déperditifs du territoire et transmettre aux propriétaires de la documentation sur les relais et aides disponibles pour la rénovation énergétique
- Travailler avec les bailleurs sociaux pour sensibiliser/former leurs locataires aux économies d'énergie et aux bons gestes, ainsi que pour les encourager à assainir et isoler leurs logements + transmettre de la documentation sur les aides disponibles pour la rénovation énergétique



	Porteur : CCBM Référent Elu: Brice CHANTRE
	Partenaires : Seine et Marne Environnement, SURE, département, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'ateliers de sensibilisation organisés et participation	
Nb bailleurs sensibilisés	Au minimum 2 actions/an
Nb de logements rénovés	
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP SURE + 0,5 ETP Services CCBM/communes	Environ 5 k € pour la communication/événementiel/formations



1.2 Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique grâce à une plateforme territoriale dédiée

Court terme (2022-2023) :

- Développer à travers une plateforme territoriale de rénovation énergétique l'information et les conseils pour les particuliers :
 - Mettre à disposition un conseiller qui réalise des permanences
 - Communiquer avec l'appui de la collectivité sur l'offre de service
 - Orienter vers les opérateurs de type ANAH selon les revenus du particulier
 - Organiser des simulations thermiques et balades thermiques
 - Informer et conseiller sur les travaux visant aux économies d'énergie dans le bâtiment (construction, rénovation énergétique, changement de chauffage, énergies renouvelables...)
- A travers cette plateforme énergétique aller au-delà de l'information et accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique :
 - Aider à la formulation de la demande de travaux
 - Optimiser des aides existantes et plan de financement
 - Faciliter la recherche des entreprises
 - Affiner la connaissance des entreprises du territoire (corps de métier, détail des certifications et validité de celles-ci) afin de dresser un annuaire fidèle de l'offre actuellement disponible sur le territoire. Cet annuaire pourrait

ensuite être transmis dans le cadre de l'accompagnement des particuliers par le SURE et diffusé sur le site internet de la CCBM

- Proposer un suivi post-travaux

Moyen terme (2024-2028) :

- Accroître progressivement les capacités opérationnelles du SURE
 - Evaluer l'efficacité du service de plateforme territoriale de rénovation énergétique ainsi que les besoins du territoire (au bout d'un an de fonctionnement)
 - Étudier les leviers locaux susceptibles de favoriser le passage à l'acte en termes de rénovation énergétique
 - Si nécessaire développer ce service en renforçant les moyens humains (passage de 0,3 à 0,5 ETP à terme).



	Porteur : CCBM Référent Elus: Brice CHANTRE
	Partenaires : Seine et Marne Environnement, SURE, département, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'appels/prises de contact Nombre de foyers accompagnés /an	500 dossiers accompagnés d'ici la fin du Plan Climat
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,5 ETP pour accompagnement des ménages (SURE)	Convention SEME 3 ans : 150 k€



1.3 Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti

Court terme (2022-2023) :

- Utiliser le SURE pour proposer aux entreprises du territoire de l'information voire de la formation aux entreprises (partenariat avec notamment la FFB) sur : les bonnes pratiques relatives à la rédaction des devis, évolutions des aides financières, le RGE, utilisation des matériaux bio-sourcés etc.
- Travailler avec les chambres consulaires, la FFB et les syndicats et associations professionnels (BTP 77, CAPEB...), pour mettre en place des sensibilisations ou formations des artisans et différents acteurs du BTP aux enjeux énergétiques et aux solutions techniques plus durables
- Accompagner les différents acteurs du bâtiment sur les thématiques de construction bois, matériaux d'isolation naturels, énergies renouvelables dans le bâti (chauffage eau solaire, PV, ...).
- Relayer le dispositif de prime à la conversion des chaudières fuel, bois et charbon pour accélérer le remplacement des systèmes de chauffage moins performants et réduire les émissions de particules liées au chauffage résidentiel au bois
- Recenser les différents labels ou certifications gage de qualité, de compétence environnementale dans le secteur du bâtiment et de la rénovation puis faire une fiche récapitulative sur ces labels à destination du grand public + identifier les entreprises disposant de ces labels sur le territoire de la CCBM et relayer l'information sur le site internet

Moyen terme (2024-2028) :

- Organiser des réunions interprofessions
- Organiser un événement/Forum de l'Habitat durable autour des enjeux énergétiques et solutions techniques plus durables
- Réaliser une étude de l'état et du potentiel de la filière des biomatériaux sur le territoire: producteurs, transformateurs et utilisateurs potentiels
- Valoriser les projets locaux d'éco-construction : les faire connaître et partager les retours d'expérience

	Porteur : CCBM, communes Référent Elus: Evelyne SIVANNE
	Partenaires : Seine et Marne Environnement, SURE, département, FFB, BTP 77, CAPEB

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de professionnels participants aux réunions d'information/formations	Au minimum 1 action/an
Nb de formations à destination des professionnels réalisées	
Moyens humains	Moyens financiers
Partenariat SURE et FFB	Environ 5 k € pour la communication/événementiel/formation



1.4 Mettre en œuvre une OPAH sur les deux Petites Villes de Demain

Court terme (2022-2023) :

- Dispositif des Petites Villes de Demain = 2 communes du territoire, à savoir Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly
- Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'habitat sur ces 2 villes pilotée par CCBM pour:

1/ Préparer la rédaction de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui permettrait la mise en place d'un programme d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

2/ Diagnostiquer l'état de l'habitat et du logement en centre-ville

3/ Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et insalubre (précarité énergétique et insalubrité étant très souvent corrélés)

4/ Rénover et réhabiliter les logements existants pour lutter contre le réchauffement climatique

Moyen terme (2024-2028) :

- Signature de la convention –cadre valant ORT
- Lancement et suivi d'une OPAH sur les 2 Petites Villes de Demain
- Identifier les démarches administratives et les acteurs associés



Porteur : CCBM, Communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly

Référent Elu: Evelyne SIVANNE



Partenaires : Etat, ANAH, bailleurs sociaux, copropriétés

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Réalisation de l'étude pré-opérationnelle pour l'habitat
Convention ORT

Signature convention ORT
Lancement et suivi OPAH

Moyens humains

Moyens financiers



0,6 ETP chef de projet Petites Villes de Demain



Etude = 120 K€



Orientation 2: Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public



Contexte

Afin d'entrainer l'ensemble des acteurs du territoire avec elle, il est essentiel que la Communauté de communes soit exemplaire sur les différents axes du PCAET. La collectivité souhaite ainsi agir en premier lieu sur son patrimoine pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics, espaces publics et de l'éclairage public pour produire des énergies renouvelables.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Consommation d'énergie des bâtiments et espaces publics	Alignement sur le décret tertiaire
Production d'énergie renouvelable sur les bâtiments des collectivités	La production ENR sur les bâtiments publics représente 20% des consommations de l'ensemble du parc public



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Une hausse des déchets du BTP est à anticiper
- Des mesures de réduction de nuisances et pollutions sont à privilégier
- Il sera nécessaire de bien tenir compte de la biodiversité urbaine dans les opérations de rénovation
- Une attention est de mise sur les éléments architecturaux qui forgent l'identité du territoire
- Il sera nécessaire de bien tenir compte des impacts sur le monde nocturne des nouvelles technologies d'éclairage



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

-



Atténuation du changement climatique

++



Réduction de la consommation d'énergie

++



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables

+



Opérations et politiques liées

- CRTE x10 projets
- Contrat de développement EnR SDESM



2.1. Rendre le bâti communal et intercommunal exemplaire

Court terme (2022-2023) :

- Sensibiliser les communes et les élus sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux et du patrimoine public par une réunion d'information dédiée : sensibilisation à la rénovation du patrimoine, accompagnement aux démarches, leviers humains et financiers mobilisables, aides financières etc.
- Réaliser des diagnostics/audits et planifier la rénovation du bâti public afin :
 - CEP SDESM – pour la CCBM + 2 communes (2020-2023)
 - D'identifier les bâtiments publics les plus consommateurs d'énergie et se chauffant encore au fioul,
 - De programmer leur rénovation en privilégiant les biomatériaux et l'installation de chauffage renouvelable (pompe à chaleur, chaudière bois,...) : définir les priorités et les budgets à allouer
- Etude de pré-faisabilité d'un projet de réseau de chaleur sur Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly (CD EnRth SDESM)

Moyen terme (2024-2028) :

- Réalisation des travaux de rénovation sur le bâti public
- Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique – et se servir de ces constructions pour sensibiliser le grand public.
- Favoriser les matériaux locaux et biosourcés dans les futures constructions publiques
- Promouvoir le Fonds Chaleur auprès des communes pour des projets EnR thermiques issues d'une ou plusieurs filières (relayer les documents d'information existants de l'ADEME)

Projets CRTE liés :

9-Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux (x 10 projets)

10-Installation de panneaux solaires sur la piscine

-  **Porteur :** CCBM - Communes
Référent Elu: Evelyne SIVANNE
-  **Partenaires :** CAUE, CEREMA, FFB, SEME, SDESM, ADEME

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

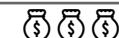
Nombre de bâtiments publics évalués énergétiquement
Nombre de bâtiments publics rénovés

Evolution des consommations énergétiques suite rénovation

Moyens humains



Moyens financiers



SDESM : CEP 2020-2023 + COT ENR

Travaux Rénovation + changement de chauffage à définir suivant audits
Exemple CCBM : 500 K €



2.2. Rénovation pour un éclairage public plus efficace et respectueux de la biodiversité

CONSTAT

L'arrêté concernant la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses du 27 décembre 2018 fixe les prescriptions de temporalité et techniques concernant les installations d'éclairage extérieur. Afin d'être en conformité, les luminaires résidentiels type boule doivent être remplacés avant le 1er janvier 2025.

Court terme (2022-2023) :

- Identifier les luminaires à mettre en conformité: les communes du territoire de Bassée Montois adhérentes au SDESM (41 sur 42) ont été destinataires d'un rapport sur le patrimoine lumineux (quantitatif et qualitatif) pour porter à leur connaissance les luminaires à remplacer: au total, 127 luminaires vétustes et 63 luminaires type boule identifiés.
- Organiser un séminaire d'information sur l'éclairage public en partenariat avec le SDESM afin de présenter aux élus des communes adhérentes les solutions techniques de mise aux normes + aides possibles
- Diffuser des ressources sur le sujet afin de créer une culture commune sur les enjeux de réduction des consommation d'énergie et de pollution lumineuse.
- Améliorer la connaissance des incidences des éclairages publics et mieux prendre en compte la biodiversité nocturne lors de travaux d'aménagement (des partenariats ont récemment été signés avec le CEREMA et l'association Noé)

Moyen terme (2024-2028) :

- Inviter les communes adhérentes au SDESM à engager les travaux de mises aux normes de leur éclairage public: cf. marché SDESM 2022-2024 pour le remplacement des luminaires type boule et ballon fluo (63 identifiés sur le territoire) qui permettra de réduire les dépenses publiques en matière de fonctionnement sur la facture énergétique (réduction de la consommation électrique par 3 a minima) et sur la maintenance. L'éradication de ce matériel obsolète et énergivore contribue en outre à réduire les nuisances lumineuses.
- En lien avec le SDESM, mettre en place une stratégie d'optimisation de l'éclairage public afin d'éliminer les 127 luminaires vétustes identifiés sur le territoire
- Partager sur les projets réussis, retour d'expérience et échanges entre communes

Projets CRTE liés :

12- Renouvellement des éclairages publics (x 5 projets)

	Porteur : CCBM, communes, SDESM Référent Elu: Brice CHANTRE
	Partenaires : Communes – SDESM, AGRENABA, CEREMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de points lumineux rénovés	Mise en conformité des 127 luminaires vétustes et 63 luminaires type boule identifiés
Nombre de communes réalisant une optimisation de l'éclairage public	
Bilan énergétique annuel et évolution des consommations énergétiques de l'éclairage public	
Moyens humains	Moyens financiers
SDESM via marché	Programme de travaux EP 2022 sur territoire CCBM = 203 000 € TTC (donnée financière : environ 1000 € TTC par point lumineux hors mât)



Une agro-vallée durable

Orientation 3: Encourager et soutenir la mutation vers une agriculture moins émettrice de gaz à effet de serre

Action 3.1. Soutenir toutes les expériences de formation et de démonstration des agriculteurs, pouvant faciliter leur passage à une agriculture bio ou plus respectueuse de la richesse des sols

Action 3.2. Encourager les cultures locales pouvant produire des matériaux biosourcés pour l'habitat écologique et créer une véritable filière avec des débouchés durables

Orientation 4 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, et favoriser les circuits courts.

Action 4.1. Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour se doter d'une feuille de route pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire

Action 4.2. Travailler sur la restauration collective, pour une alimentation plus locale et plus saine

Action 4.3. Sensibiliser les habitants, en faveur d'une consommation locale et durable



Contexte

L'agriculture compte d'importants leviers d'actions à mettre en œuvre afin d'atténuer le réchauffement climatique, diminuer la pollution des sols et préserver la biodiversité. Sur le territoire de la CCBM ce secteur est responsable de 37% des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, le secteur de l'agriculture contribue aussi à de nombreux co-bénéfices sociaux qui sont souvent sous-estimés (entretien des paysages et des cours d'eau, séquestration carbone, attractivité du patrimoine local...). L'adaptation au changement climatique est également un enjeu particulier pour le secteur agricole, par les conséquences sur les sols, la biodiversité, la disponibilité de l'eau. Afin de limiter l'impact de ces conséquences et donc la vulnérabilité du territoire face aux variations climatiques, il est important de soutenir la transformation des pratiques agricoles.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	- 6800 tonnes éq. CO2 (-22% par rapport à 2015)
Consommation d'énergie du secteur agricole	- 4 GWh (-17% par rapport à 2015)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Il sera nécessaire de tenir compte du maintien des espaces ouverts favorables au paysage et à la biodiversité.

Aucune incidence environnementale négative est attendu sur cet axe. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	



Opérations et politiques liées

Partenariat avec la chambre d'agriculture
Plan Alimentaire Territorial



3.1. Soutenir toutes les expériences de formation et de démonstration des agriculteurs, pouvant faciliter leur passage à une agriculture bio ou plus respectueuse de la richesse des sols

Court terme (2022-2023) :

- Mettre en valeur la diversité des pratiques, culture de conservation des sols, agriculture raisonnée, agriculture biologique...
- Mettre en place une campagne de communication sur les expérimentations déjà en cours et valoriser les bonnes pratiques: ex Forum Agriculture et Alimentation de avril 2022 – visite du laboratoire de transformation alimentaire de la Ferme de Toussacq par les exploitants agricoles
- Recenser les producteurs locaux présents sur le territoire pour favoriser les approvisionnements en circuits courts et bio + établissement d'une cartographie

Moyen terme (2024-2028) :

- Identifier le foncier disponible pour planter des activités de maraîchage et de permaculture et entrer en contact avec les propriétaires : achat de terres, location
- Favoriser les techniques de conservation des sols (ex: tour de plaine, financement de semences, communication...).
- Accompagner les agriculteurs dans l'optimisation de leurs pratiques agricoles et diversifier les productions
- Accompagner les exploitations agricoles souhaitant s'engager dans la mise en place des dispositifs HVE

- Favoriser les rencontres agriculteurs/techniciens pour la diffusion des outils et des innovations qui permettent d'adapter des pratiques agricoles dans une démarche d'agriculture durable (agriculture de précision, protection intégrée, outils d'aide à la décision, agroforesterie)
- Mettre en place un groupe de travail qui rassemble les restaurations collectives, les agriculteurs et les services de la CCBM pour favoriser la diversification des cultures pour un approvisionnement en restauration collective (ex: projet de cuisine centrale de la commune de GURCY).
- Accompagner le développement de l'agriculture biologique (par de l'information et la formation) et conseil collectif et individuel aux agriculteurs
- Développer les cultures mixtes avec légumineuses (pois, lentilles féveroles)
- Favoriser la diversité des assolement notamment les bénéfices des protéagineux
- Encourager le développement de l'agroforesterie (identifier les acteurs du territoire, valoriser les retours d'expériences, visites d'exploitations, communiquer auprès des agriculteurs sur cette pratique)

 **Porteur :** CCBM, Chambre d'agriculture
Référent Elu: Xavier LAMOTTE

 **Partenaires :** Coopératives d'agriculteurs, GAB IdF, AMAP, communes, SAFER, Terre de Liens

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Surface convertie chaque année en bio et HVE	Entre 5 – 10 exploitations accompagnées / an
Nombre d'agriculteurs accompagnés	Objectif haie et agroforesterie à définir avec la Chambre d'agriculture
Ha d'agroforesterie	
Nb de rencontres organisées	
Moyens humains	Moyens financiers
	
Partenariat Chambre d'agriculture	



3.2. Encourager les cultures locales pouvant produire des matériaux biosourcés pour l'habitat écologique et créer une véritable filière avec des débouchés durables

Court terme (2022-2023) :

Etat des lieux:

- Réaliser une étude de l'état et du potentiel de la filière des biomatériaux sur le territoire: producteurs, transformateurs et utilisateurs potentiels

Information et sensibilisation :

- Mise en place d'outils pour informer et sensibiliser autour des matériaux biosourcés pour les élus locaux et les décideurs
- Sensibiliser les entreprises et l'ensemble des intervenants de la filière : (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, industriel et fournisseur, assureur, bureau d'études et de contrôle) à l'utilisation des biosourcés, notamment la filière chanvre.
- Mise en place de réunions publiques, d'ateliers et visites d'exploitations:
→ visites de sites : (*propositions de la FFB*)
 - Chantiers ayant utilisé ces matériaux
 - Industriels de la filière : Wall up / Planète chanvre
 - Visite démonstrateur biosourcés au CFA d'Ocquerre
- Promouvoir l'offre de formations existantes : BTP CFA et démonstrateur biosourcés, stages de l'IFRBTP 77 ...

Actions internes

- Inscrire dans le PLUi-H des mesures favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés
- Intégrer l'utilisation de matériaux biosourcés dans des consultations pour la construction ou la rénovation de bâtiments publics

Moyen terme (2024-2028) :

- Accompagner grâce à l'appui de la Chambre d'agriculture les agriculteurs des filières locales de matériaux biosourcés.
- Valoriser les projets locaux d'éco-construction: les faire connaître et partager les retours d'expérience

Porteur :	CCBM Référent Elu: Xavier LAMOTTE
Partenaires :	BTP77 , FFB, CAPEB, et acteurs du BTP Seine et Marnais, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, SEME, CEREMA, Comité de liaison des matériaux biosourcés

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Réalisation de l'étude sur l'état et le potentiel Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés	A définir
Moyens humains	Moyens financiers
Appui de la FFB, et autres acteurs BTP 77, Chambre Agriculture	



Orientation 4: Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, et favoriser les circuits courts.

Contexte

Aujourd'hui l'agriculture sur le territoire de la CCBM est en grande majorité constituée de grandes cultures céréalières. Des initiatives de diversification et de développement des circuits court ont été identifiées mais cette dynamique reste à accélérer et massifier.

Le Plan Climat du territoire est une opportunité pour mobiliser les acteurs locaux afin de construire ensemble des filières qui favorisent une alimentation plus durable. De nombreux leviers existent pour recentrer l'alimentation sur une échelle plus locale, comme le projet alimentaire territorial – des actions sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (du producteur au consommateur) - par le biais de la commande publique (restauration collective publique, événementiel) - en sensibilisant les habitants aux enjeux et aux actions à mettre en place (alimentation moins carnée, respect de la saisonnalité, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Indicateurs et objectifs du PAAT à reporter



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence environnementale négative est attendu sur cet axe. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.



Opérations et politiques liées

Partenariat avec la chambre d'agriculture
 Plan Alimentaire Territorial



4.1. Mettre en place un Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT), pour se doter d'une feuille de route pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire

Lancer un marché de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de conseiller et d'accompagner la CC Bassée-Montois dans l'élaboration de son **Projet Agricole et Alimentaire de Territoire**.

Les objectifs du PAAT étant de:

- Rapprocher producteurs et consommateurs au travers du développement des circuits courts et de proximité et au renforcement de l'approvisionnement local en produits locaux ;
- Améliorer la santé et le bien-être via la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès à une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité pour tous ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Augmenter l'autonomie alimentaire du territoire.

L'élaboration se fera en plusieurs phases:

Court terme (2022-2023) :

- Compléter et actualiser l'étude agricole et ajouter le volet alimentaire.
- Accompagner la collectivité dans la définition de la stratégie alimentaire du territoire (en concertation)

Moyen terme (2024-2027) :

- Elaborer un programme d'actions et identifier les porteurs, rechercher les financements associés
- Mettre en place des indicateurs de suivi du PAAT

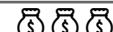
Projets CRTE liés :

Projet Agricole et Alimentaire Territorial

 **Porteur :** CCBM

Référent Elu: Xavier LAMOTTE

 **Partenaires :** Chambre d'agriculture, coopératives d'agriculteurs, GAB IdF, AMAP, producteurs locaux, communes, associations, Office du tourisme, DRIAAF, DDT, acteurs de l'économie sociale et solidaire

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation défini par le PAT	Bilan des indicateurs de suivi et d'évaluation
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,3 ETP d'ici 2027	Etude 50k€
Prestataire extérieur pour l'accompagnement de l'élaboration du PAAT	Mise en œuvre 350k€



4.2. Travailler sur la restauration collective, pour une alimentation plus locale et plus saine

Court terme (2022-2023) :

- Etudes pour le projet d'installation d'une cuisine centrale dans les locaux de la commune de Gurcy par un opérateur privé (pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires du territoire, portage de repas à domicile) en s'appuyant en priorité sur les producteurs locaux pour les approvisionnements
- Faire connaître ce projet auprès des producteurs locaux afin qu'ils puissent répondre aux futurs besoins de la cuisine centrale

Projets CRTE liés :

Etude sur le projet d'installation d'une cuisine centrale

Moyen terme (2024-2028) :

- Réhabilitation d'un bâtiment existant pour la mise en place de la cuisine centrale sur la commune de Gurcy. Opérationnalité prévue pour l'année scolaire 2023/2024
- Augmenter la part du bio et de la production alimentaire locale dans la restauration collective.
- La chambre d'agriculture peut proposer des formations aux agriculteurs afin de leur apprendre à répondre aux marchés



Porteur : Commune de Gurcy-le-Chatel, opérateur privé de restauration collective

Référent Elu: Xavier LAMOTTE



Partenaires : CCBM, autres communes, coopératives d'agriculteurs, AMAP, GAB IdF, Chambre d'agriculture

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Nombre de repas servis

Nombre de personnes bénéficiant du service portage de repas

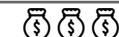
A définir

Part approvisionnement bio et circuit court

Moyens humains



Moyens financiers



Gestion de la cuisine centrale confiée à un opérateur privé

Investissement évalué à 350k€





4.3. Sensibiliser les habitants, en faveur d'une consommation locale et durable

Court terme (2022-2023) :

- Recenser les producteurs locaux présents sur le territoire pour favoriser les approvisionnements en circuits courts et bio + établissement d'une cartographie pour communiquer
- Organiser un Forum Agriculture et Alimentation en avril 2022 avec des partenaires, action d'information, expositions, conférence et ateliers pour les scolaires
- Créer du lien entre les producteurs et les consommateurs par des évènements et marchés de producteurs pour encourager la consommation de proximité
- Encourager les producteurs à rejoindre le réseau « Bienvenue à la ferme » et participer à la « Balade du Goût » (organisé chaque année en octobre)
- Réflexion sur la mise en place de distributeurs de produits locaux pour valoriser le circuits courts et faire connaître les producteurs locaux

Moyen terme (2024-2028) :

- Soutenir la mise en place d'AMAP,
- Favoriser la mise en place de dispositifs pour la diffusion et la distribution de produits locaux
- Sensibiliser grâce à des évènements/formation dans le milieu scolaire



Porteur :

CCBM

Référent Elu: Xavier LAMOTTE



Partenaires :

Communes, écoles et associations locales, AMAP + Terre Avenir pour l'organisation du Forum Agriculture et Alimentation, Chambre d'agriculture

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Etablissement de la cartographie des producteurs locaux

Nombre de marchés de producteurs/AMAP

A définir : grâce à un plan de communication

Nombre d'ateliers de sensibilisation et de formation organisés

Nombre de participants aux événements

Moyens humains



Partenariat avec Terre Avenir pour l'organisation du Forum Agriculture et Alimentation

Moyens financiers



30 K € pour l'organisation du Forum Agriculture et Alimentation



Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés (forêts, eau)

Orientation 5: Favoriser la biodiversité, respecter les milieux naturels et accroître la capacité de séquestration carbone du territoire

- Action 5.1. Encourager le développement des haies et des pratiques favorisant la séquestration carbone
- Action 5.2. Poursuivre le dialogue entre tous les acteurs afin de mieux préserver la faune sauvage
- Action 5.3. Encourager une gestion écologique des espaces de nature
- Action 5.4. Mettre davantage en valeur la réserve naturelle de la Bassée et la protection de la biodiversité
- Action 5.5. Traduire la zéro artificialisation nette sur le territoire et un urbanisme durable
- Action 5.6. Elaborer un atlas de la biodiversité sur le territoire (type ABC)

Orientation 6: Mieux gérer la ressource en eau et les zones humides, dans la perspective du changement climatique

- Action 6.1. Développer et mettre en œuvre via le SAGE Bassée Voulzie une feuille de route permettant de mieux gérer la ressource en eau, dans la perspective du changement climatique
- Action 6.2. Agir sur la prévention du risque inondation sur notre territoire dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (2022-2027)



Orientation 5: Favoriser la biodiversité, respecter les milieux naturels et accroître la capacité de séquestration carbone du territoire

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le



ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

Les écosystèmes sont des alliés incontournables de la lutte contre les dérèglements climatiques.

Il s'agira donc de favoriser la biodiversité en luttant contre l'imperméabilisation des sols, créer des sanctuaires de biodiversité, préserver les ressources végétales, urbaniser les espaces urbains ainsi que mettre en place des outils visant à sensibiliser la population sur ces enjeux et sur les bonnes pratiques à adopter.

La richesse des milieux naturels et de la biodiversité locale est un des grands atouts du territoire (réserve naturelle de la Bassée, zone humide à préserver...), par conséquent, sa préservation et valorisation constitue un enjeu prioritaire pour le PCAET.



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

+++



Atténuation du changement climatique

+



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Séquestration carbone sur le territoire	Le territoire capte l'équivalent de 75% des émissions (contre 57% en 2015)
Intégration de la trame verte et bleue dans le PLUIH	Trame verte et bleue locale intégrée dans le PLUIH
Rythme d'artificialisation (ha/an)	Intégration des engagements de la loi climat et résilience dans le PLUI-H (division du rythme d'artificialisation par 2)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence environnementale négative est attendue sur cet axe. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.



Opérations et politiques liées

Programme national 'Plantons des haies'
PLUI-H

Actions AGRENABA (Réserve Naturelle de la Bassée)



5.1. Encourager le développement des haies et des pratiques favorisant la séquestration carbone

Court terme (2022-2023) :

- Relayer les initiatives qui existent sur le territoire
- Identifier les agriculteurs du territoire ayant mis en place des pratiques favorisant la séquestration carbone (le non labour, gestion des prairies, plantation de haies, cultures intermédiaires,...)
- Communiquer sur ces pratiques culturelles
- Partage d'expériences réussies (réunions de présentation, tours de plaine,...)
- Programme « plantons des haies »
- Dispositifs de la Région qui soutient l'implantation de haies, l'agroforesterie, les espaces en eaux
- Favoriser les CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrate) + programme « Sem'e à la volée 77 » et développement des semences agromelifère
- Programme « Sem'e aux bords 77 » pour favoriser les bordures aux chemins fleuris

Dans le cadre des Sites Natura 2000:

- Animer les contrats forestiers existants et rechercher des possibilités de nouveaux contrats (SIG, terrain) permettant de favoriser le développement des

bois sénescents

- Renouveler, prospector et contractualiser de nouvelles Chartes Natura 2000 et animer celles existantes
- Identifier les zones propices au développement des pâturages
- Etude de l'évolution de la végétation via des suivis phytosociologiques (étude de la composition floristique et structure de la végétation)
- Relayer l'information, la communication et la sensibilisation des sites Natura 2000

Moyen terme (2024-2027):

- Accompagner les agriculteurs afin de faire émerger plusieurs km de haies (1 km = environ 4 hectares), à planter dans les zones où il n'y a aucun arbre déjà présent
- Organiser avec les agriculteurs et associations locales des chantiers participatifs de plantation de haies
- Poursuite dispositif CIPAN
- Poursuite du programme « Sem'e aux bords 77 »
- Maintien et création de milieux herbacés (type pelouses calcicoles) favorables à la conservation des espèces et de leurs habitats, par un contact individualisé de l'ANVL et sur le terrain avec les propriétaires concernés

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Ha d'agroforesterie	Minimum de 20 km de haies plantées
km de haies plantées	CIPAN - Court terme = 150 ha / Moyen terme = 200 ha
Nb et surfaces contrats forestiers, Chartes Natura 2000, pâturages	Sem'e aux bords 77 – court terme = 7 km/moyen terme = 10 km

Moyens humains



Moyens financiers



Partenariat Chambre d'agriculture
FDC 77 + AGRENABA

10 K € pour les CIPAN



5.2. Poursuivre le dialogue entre tous les acteurs afin de mieux préserver la faune sauvage

Court terme (2022-2023) :

Poursuivre le dialogue entre tous les acteurs afin de mieux préserver la faune sauvage : associations naturalistes, communes, carriers, forestiers, chasseurs et agriculteurs

- Organisation de conférences/réunions
- Valoriser le Centre d'initiation à l'environnement que la commune de Gurcy-le-Châtel met en place pour des actions pédagogiques et d'animation (par la réhabilitation d'un bâtiment communal)
- Evènement Festival photos de nature valorisant la faune, la flore et les paysages du territoire (à Gurcy-le-Châtel)
- Sorties naturalistes (partenariat avec les communes)
- Développement de clubs nature
- Diffuser un dépliant pour sensibiliser les promeneurs sur la protection de la nature
- Diffuser des supports de communication existants pour sensibiliser les particuliers aux pollutions engendrées par le brûlage des déchets verts
- Mise en place de cultures à intérêt faunistique et floristique (CIF)

Dans le cadre des Sites Natura 2000:

- Trouver un équilibre entre activité économique et préservation de la biodiversité par les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) Natura 2000 avec les agriculteurs du territoire

 **Porteur :** CCBM

Référent Elu: Nadine VILLIERS

 **Partenaires :** Associations naturalistes, AGRENABA, communes, carriers, forestiers, FDC77 et agriculteurs

- Maintien et création de milieux herbacés favorables à la conservation des espèces et de leurs habitats, par un contact individualisé et sur le terrain avec les agriculteurs du territoire
- Rédaction du nouveau Plan Agro Environnemental et Climatique (PAEC) dans le cadre de la nouvelle PAC
- Via la FDC 77, relayer l'information auprès des exploitants pour les sensibiliser (réunions, bulletins d'information,...)
- Suivi scientifique des espèces nicheuses à enjeu et des espèces d'intérêt communautaire
- Localisation, compilation des observations des autres espèces d'intérêt communautaire du site

Moyen terme (2024-2027):

- Mise en place d'aménagements en faveur de la faune sauvage (nichoires, abris à chiroptères...)
- Favoriser l'accueil de classes vertes, classes nature
- Poursuite des cultures à intérêt faunistique et floristique (CIF)

Dans le cadre des Sites Natura 2000:

- Développer le nombre et surfaces de MAEC Natura 2000 sur le territoire
- Augmenter le nombre de contrats Natura 2000

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'évènements organisés	Au moins 1 évènement par an
Nb d'aménagements réalisés	CIF – court terme = 50 ha / moyen terme = 50 ha
Nb classes vertes accueillies	
Nb de MAEC et surfaces engagées	
Moyens humains	Moyens financiers
Partenariat avec les associations naturalistes, communes, carriers, forestiers, FDC 77 et agriculteurs	



5.3. Encourager une gestion écologique des espaces de nature

Court terme (2022-2023) :

- Diffuser un guide des bonnes pratiques pour l'entretien des espaces verts dans les communes
- Réalisation d'un plan de gestion des espaces verts communaux dans certaines communes de la CCBM
- Diffuser les guides existants de partenaires pour la gestion et l'entretien des espaces verts
- Organisation d'une conférence sur la gestion différenciée des espaces verts, la revégétalisation de l'espace public, la désimperméabilisation, l'usages des produits sanitaires dans la gestion des espaces publics (Zéro Phyto) et la réduction des consommations d'eau
- Organisation d'une conférence à destination des élus sur les continuités nocturnes (trame noire) par extinction de tout ou partie de village une partie de la nuit
- Aménagement d'une zone boisée ouverte au public dans le respect de l'environnement

Moyen terme (2024-2028) :

- Faire le point sur les propriétés communales et leur potentiel dans la trame verte et bleue
- Prise en compte de la trame verte et bleue locale dans l'élaboration du PLUIH

	Porteur : Communes, CCBM Référent Elu: Nadine VILLIERS
	Partenaires : SEME, communes, AGRENABA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'évènements organisés Nb de plan de gestion communaux	Organisation de 2 conférences Intégration de la trame verte et bleue dans le PLUIH
Moyens humains	Moyens financiers



5.4. Mettre davantage en valeur la réserve naturelle de la Bassée et la protection de la biodiversité

Court terme (2022-2023) :

- Construction (réhabilitation) par la CCBM de la Maison de la Nature aux portes de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée pour la valoriser – Phase 1
- Via l'Office du Tourisme intercommunautaire du Provinois :
 - Intégrer la réserve dans les circuits proposés par l'office du tourisme
 - Créer des itinéraires nature connectés à la réserve mais faisant aussi découvrir le reste du territoire et notamment en faisant partir des centres bourg
 - Valoriser d'autres espaces du territoire pour la découverte de la nature
- Via l'AGRENABA et déclinaison de son plan de communication 2021-2023:

But : sensibiliser à la biodiversité dans son ensemble et ses enjeux, faire découvrir le patrimoine naturel présent sur le territoire de la réserve naturelle et de la Bassée-Montois et à son importance, et informer du rôle et des missions de l'association en tant que gestionnaire de la réserve naturelle.

Actions d'animation et de communication sur la période 2021-2023:

Objectif stratégique 1 : Faire découvrir la biodiversité de la réserve naturelle et du territoire de la Bassée et du Montois, ainsi que ses enjeux

1/ Faire découvrir la biodiversité de la réserve naturelle et du territoire de la Bassée et du Montois et ses enjeux aux scolaires

2/ Faire découvrir la biodiversité de la réserve naturelle et du territoire de la Bassée et du Montois et ses enjeux aux enfants (hors temps scolaire)

3/ Faire découvrir la biodiversité de la réserve naturelle et du territoire de la Bassée et du Montois et ses enjeux auprès du grand public

 **Porteur :** CCBM, Agrenaba, Office du tourisme
Référent Elu: Nadine VILLIERS

 **Partenaires :** SEME

Objectif stratégique 2 : Assurer la visibilité de la réserve naturelle de la Bassée auprès de tous les publics

- 4/ Assurer une communication générale sur la réserve et ses enjeux
- 5/ Intégrer la réserve au contexte local

Objectif stratégique 3 : améliorer l'ancrage territorial de la réserve naturelle

- 6/ Faire connaître la réserve et impliquer les habitants du territoire
- 7/ Faire connaître la réserve auprès des élus municipaux, départementaux, régionaux et nationaux
- 8/ Impliquer les acteurs du territoire dans la préservation de la biodiversité
- 9/ Valoriser l'existence de la réserve
- 10/ Valoriser les actions pédagogiques
- 11/ Développer des partenariats sur le territoire
- 12/ Favoriser les bonnes pratiques

- Organisation d'un évènement en 2022 par l'AGRENABA autour des 20 ans de la Réserve naturelle de la Bassée

Moyen terme (2024-2027) :

- Construction (réhabilitation) par la CCBM de la Maison de la Nature aux portes de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée – Phase 2
- Mettre à disposition les locaux de la Maison de la Nature à l'AGRENABA

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Avancement Maison de la nature
Indicateurs fixés par l'AGRENABA dans son plan de communication 2021-2023

Objectifs fixés par l'AGRENABA dans son plan de communication 2021-2023

Moyens humains



Agrenaba, Office du tourisme,
Appui de SEME

Moyens financiers



Maison de la nature = 570k€HT
phase 1 + 650k€HT phase 2
Subvention 10K€ à l'AGRENABA
pour les 20 ans de la Réserve





5.5. Traduire la zéro artificialisation nette sur le territoire et un urbanisme durable

Court terme (2022-2023) :

- Transcrire les engagements de la loi climat-air-énergie dans le processus d'élaboration du PLUI-H en matière de lutte contre l'artificialisation des sols avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme, notamment:
- Lutter contre l'étalement urbain et la consommation foncière en favorisant le renouvellement des tissus existants
- Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en ajustant le droit des sols aux besoins réels de développement (économique/résidentiel)
- Mettre en cohérence les surfaces ouvertes à l'urbanisation avec la connaissance des risques, notamment ceux liés aux inondations
- Reconquérir les dents creuses, les logements vacants et insalubres ainsi que la valorisation du bâti du centre-bourg et des copropriétés dégradées
- Favoriser les programmes de réhabilitation du bâti existant plutôt que les constructions neuves notamment dans le cadre des dispositifs de Petites Villes de Demain
- Former les agents du service mutualisé d'instruction des autorisations de droit du sol et secrétaires de mairies aux enjeux de la loi climat et résilience en matière de lutte contre l'artificialisation des sols

- Le SURE peut proposer aux agents des services instructeurs et élus signataires de documents d'urbanisme un webinaire (1h30) de présentation :
 - de la synergie entre services urbanisme et le SURE
 - Des questions relatives aux travaux embarqués, emprises ITE, intégration dans les PLU, de dispositions favorisant les énergies renouvelables

Moyen terme (2024-2027) :

- Approbation du PLUI-H en fin 2024
- Sensibiliser les habitants sur l'importance des surfaces végétalisées et non artificialisées : diffuser des guides existants pour inciter à conserver les surfaces végétalisées ou a minima perméables (ex: éviter de goudronner un passage)

 **Porteur :** CCBM
Référent Elu: Nadine VILLIERS

 **Partenaires :** Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Intégration des engagements de la loi climat et résilience dans le PLUI-H	ZAN sur le territoire CCBM dans le cadre du PLUI-H
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP	Coût PLUIH = 230 K€HT



5.6. Elaborer un atlas de la biodiversité sur le territoire (type ABC)

Court terme (2022-2023) :

- Communiquer sur l'Atlas des 38 espèces d'intérêt communautaire réalisé en 2021 par la l'AGRENABA et la FDC 77 dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 pour sensibiliser acteurs, élus, enseignants, associations, entreprises et habitants du territoire à préservation de la biodiversité
- Lancer un ABC à l'échelle intercommunale permettant d'avoir une base commune
- Faire en sorte d'utiliser des méthodes réplifiables et permettant la comparaison dans un temps futur

Moyen terme (2024-2028)

- Favoriser l'établissement d'ABC communaux (déjà en cours dans certaines communes) pour décliner et affiner l'ABC à l'échelle intercommunale

 **Porteur :** CCBM, Communes
Référent Elu: Nadine VILLIERS

 **Partenaires :** SEME, communes, AGRENABA, FDC 77

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Réalisation de l'ABC à l'échelle intercommunale Nombre d'ABC réalisé à l'échelle communale	Au moins 2
Moyens humains	Moyens financiers
Convention avec SEME	 Prix ABC – étude: environ 50 K €



Orientation 6: Mieux gérer la ressource en eau et les zones humides, dans la perspective du changement climatique

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

l'eau est une ressource indispensable à tous les territoires et directement impactée par les effets du changement climatique et les activités humaines. Une variation de la ressource en eau a des impacts directs sur les acteurs du territoire (agriculture, alimentation en eau potable, activités de tourisme et de loisirs ...) et peut entraîner des conflits d'usage. D'où le rôle clé des collectivités dans la gestion de ce bien commun. La question de la gestion de l'eau est également centrale pour les collectivités qui sont à la fois responsables de l'acheminement en eau potable, du traitement des eaux usées et pluviales avant leur retour au milieu naturel et enfin de la gestion des milieux humides.

Plusieurs démarches sont en cours au sujet de la gestion de la ressource en eau sur le territoire : Hormis l'extrême nord-ouest, l'ensemble du Bassée-Montois est notamment concerné par le SAGE de la Bassée-Voulzie, actuellement en cours de rédaction.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Se référer aux objectifs et indicateurs du SAGE et PAPI



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

+++



Atténuation du changement climatique

+



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence environnementale négative est attendu sur cet axe. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.



Opérations et politiques liées

SAGE Bassée Voulzie

PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne



6.1. Développer et mettre en œuvre via le SAGE Bassée Voulzie une feuille de route permettant de mieux gérer la ressource en eau, dans la perspective du changement climatique

Court terme (2022-2023) :

- Dans le cadre du SAGE Bassée Voulzie, réaliser un état des lieux des zones humides du territoire et disposer d'une véritable cartographie

Processus d'élaboration du SAGE :

→ Etat des lieux (descriptions des usages et des milieux naturels)

→ Diagnostic global (identification et hiérarchisation des enjeux)

D'ores et déjà 15 objectifs identifiés dans le cadre du diagnostic sur les 5 enjeux listés ci-dessous:

Enjeu « Qualité de la Ressource en eau »

Enjeu « Qualité des eaux »

Enjeu « Restauration des milieux aquatiques et humides »

Enjeu « Risque d'inondation »

Enjeu « Gouvernance et solidarités »

→ Etablissement des scénarios

→ Choix de la stratégie (formalisation du projet)

Moyen terme (2024-2028) :

- Etablissement du SAGE (réécriture du document)
- Mise en œuvre des actions du SAGE
- Informer les habitants des actions menées en matière de préservation de la ressource en eau par le S2E77



Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Réalisation SAGE Se référer aux indicateurs du SAGE	Se référer aux objectifs du SAGE
Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP animateur SAGE	



6.2. Agir sur la prévention du risque inondation sur notre territoire dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (2022-2027)

Court terme (2022-2023) :

- Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne Franciliennes pour la période 2022-2027 porté par l'EPTB
- Dans ce cadre, la CCBM va mener un certain nombre d'actions:
 - Actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation sur le territoire
 - Diagnostic global de vulnérabilité du territoire au risque inondation
 - Diagnostic de vulnérabilité de plusieurs sites au risque inondation
 - Mobiliser, former et animer un réseau d'acteurs locaux sur le territoire
 - Prise en compte du risque inondation dans l'élaboration du PLUi-H
- Lancement des actions – 1^{ère} partie

Moyen terme (2024-2027) :

- Lancement des actions – 2^{ème} partie
- Finalisation des actions
- Suivi des actions

 **Porteur :** EPTB – CCBM
Référent Elu: Jean-Paul FENOT

 **Partenaires :** EPTB, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb actions de sensibilisation Nb acteurs formés Nb diagnostics réalisés Prise en compte risque inondation dans PLUIH	En cours de définition
Moyens humains	Moyens financiers
 0,2 ETP	 150 k€ TTC



Un territoire accessible et une mobilité plus propre

Orientation 7: Réduire les obligations de se déplacer

- Action 7.1. Favoriser les espaces de co-working
- Action 7.2. Développer l'offre et les services de proximité

Orientation 8: Rendre plus efficents les transports en commun

- Action 8.1. Travailler avec la Région et le Département pour améliorer les services de cars (lignes régulières)
- Action 8.2. Faire monter en puissance le Transport à la Demande (TAD)

Orientation 9 : Réduire la pollution automobile

- Action 9.1. Promouvoir fortement l'écoconduite par un plan de sensibilisation fort s'adressant à tous les acteurs)
- Action 9.2. Au renouvellement, rendre les flottes communales et intercommunales moins émettrices
- Action 9.3. Développer les bornes de recharge électriques et les stations d'avitaillement (bio)GNV sur le territoire

Orientation 10 : Lutter contre la voiture solo ; favoriser le covoiturage et les solutions alternatives

- Action 10.1. Favoriser le covoiturage régulier (aires de covoiturage, information...) et mettre en place des solutions innovantes pour le covoiturage occasionnel ou l'autopartage

Orientation 11 : Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux

- Action 11.1. Améliorer et développer le réseau cyclable et la pratique du vélo sur le territoire

Orientation 12 : Développer le transport fluvial de marchandises

- Action 12.1. Extension et aménagement du Port de Bray-sur-Seine / Jaulnes pour favoriser le transport fluvial de marchandises



Orientation 7: Réduire les obligations de se déplacer

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

Pour réduire l'impact du transport routier, et de la voiture individuelle en particulier, il est possible d'éviter certains déplacement en organisant différemment les besoins de déplacements quotidiens. Les actions suivantes visent à rapprocher commerces, services et travail du lieu de vie des habitants afin de réduire leur nécessité de se déplacer.



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Km parcouru par habitant en moyenne	-5% (par rapport à 2015)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence environnementale négative est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.



Opérations et politiques liées

Maison France Services



7.1. Favoriser les espaces de co-working

Court terme (2022-2023) :

- Communiquer sur le télécentre JEHOL
- Favoriser l'implantation de tiers lieux, création d'espaces de co-working, par la diffusion des dispositifs d'aides possibles
- Identifier les entreprises et les salariés susceptibles de fréquenter ces espaces afin de calibrer les besoins en locaux, équipements et services,
- Identifier les locaux non occupés sur le territoire adaptés pour développer ces projets et des outils de partage de locaux.

Moyen terme (2024-2027) :

- Rendre les pouvoirs publics exemplaires sur la question du télétravail, organiser et structurer le télétravail des agents:
 - Identifier les postes pour lesquels le télétravail est réalisable
 - Interroger les agents sur leurs attentes et le matériel à disposition ou le besoin d'outils numériques adaptés



Porteur : CCBM, communes
Référent Elu: Jean-Pierre DELANNOY



Partenaires : Télécentre JEHOL, Seine et Marne Attractivité, opérateurs privés

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Nbre et fréquentation des espaces de télétravail

Viser le développement d'un nouvel espace sur le territoire

Nbre moyen de jours de télétravail par agent

Moyens humains



Moyens financiers





7.2. Développer l'offre et les services de proximité

Court terme (2022-2023) :

- Maison France Services mise en place à Bray-sur-Seine qui fonctionne en partenariat avec neuf services publics, comme Pôle emploi ou la CAF, mais aussi avec d'autres institutions plus locales comme la Mission locale ou le Pôle d'autonomie territorial de Provins
- Réhabilitation de locaux sur Donnemarie-Dontilly pour accueillir en un même lieu différents services publics et autres services
- Favoriser l'implantation de professionnels de santé et aménagement de locaux en différents endroits du territoire
- Développer et communiquer des services de télémédecine/téléconsultation
- Communiquer sur les bus itinérants de la Mission Locale et Combo 77 permettant un service de proximité aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi

Moyen terme (2024-2028) :

- Organiser la cohérence entre les différents services itinérants proposés sur le territoire
- Projet de plateforme mobilité sur le Bassin emploi Est 77 porté par la Mission locale pour favoriser l'accessibilité à la mobilité des publics en recherche d'emploi dans le but de regrouper, coordonner et centraliser dans un même outil toutes les solutions existantes en matière de mobilité
- Identifier les pistes de mutualisations possibles avec les communes en matière d'achats

	Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Porteur :  CCBM, communes Référent Elu: Jean-Pierre DELANNOY	Nb de services de télémédecine	Avoir au moins un service de télémédecine sur Bray et Donnemarie
Partenaires :  Mission Locale, COMBO 77 et autres services publics, professionnels de santé		
	Moyens humains	Moyens financiers
		
		Environ 10 K€/service de télémédecine
		500 K€ pour le projet réhabilitation locaux Donnemarie-Dontilly



Orientation 8: Rendre plus efficents les transports en commun

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

Une partie des déplacements en voiture individuelle peuvent être reportés vers les transports en commun dont la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques rapportées au nombre de personnes transportées sont moins importantes. Il n'existe plus aucune gare sur le territoire du Bassée-Montois et de manière générale peu d'infrastructures de transports en commun hormis une dizaine de ligne de bus. Les actions qui suivent participent à renforcer l'offre et à rendre ces transports en commun plus attractifs pour les usagers. Ces actions ont pour objectif une harmonisation générale afin d'assurer une meilleure efficience du réseau urbain et ainsi améliorer le maillage du territoire et renforcer les interconnexions entre l'Est et l'Ouest pour relier les lieux de vie aux zones d'emplois.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Part modale des transports en commun – domicile travail	+ 2 points (par rapport à 2018 chiffres INSEE – 14%)



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence environnementale négative est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.



Opérations et politiques liées

Renouvellement du marché IdFM
Service de Transport à la demande



8.1. Travailler avec la Région et le Département pour améliorer les services de cars (lignes régulières)

Court terme (2022-2023) :

- Faciliter l'accès à l'information sur les offres de transports, inciter les communes à être des relais de ces informations
- Travailler sur l'optimisation des circuits et horaires des lignes régulières existantes, en réalisant des enquêtes/audits et en faisant remonter les informations et les demandes des usagers via les transporteurs
- Mise en place d'un nouveau marché public par Ile-de-France Mobilités (IDFM) à effet du 1^{er} août 2023 pour les lignes régulières du territoire avec un renforcement du service

 **Porteur :** IDFM
Référent Elu: Alain CARRASCO

 **Partenaires :** CCBM, Département, les transporteurs

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb point information aux communes Nb d'adaptations pour renforcer l'offre Nb d'usagers du service	Au moins 1 point information/commune Hausse de la fréquentation usagers: mini 5%
Moyens humains	Moyens financiers
	
Convention avec IDFM	50 K€/an pour la CCBM



8.2. Faire monter en puissance le Transport à la Demande (TAD)

Court terme (2022-2023) :

- Faciliter l'accès à l'information sur les offres de transports, inciter les communes à être des relais de ces informations
- Travailler sur l'optimisation des circuits et horaires des lignes de TAD existantes, en réalisant des enquêtes/audits et en faisant remonter les informations et les demandes des usagers via les transporteurs
- Labellisation du TAD de la Communauté de communes par IDFM à effet du 1^{er} août 2023 avec renforcement du service

 **Porteur :** IDFM
Référent Elu: Alain CARRASCO

 **Partenaires :** CCBM, Département, les transporteurs

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb point information aux communes Nb d'adaptations pour renforcer l'offre Nb d'usagers du service	Au moins 1 point information/commune Hausse de la fréquentation usagers: mini 10%
Moyens humains	Moyens financiers
	
Convention avec IDF	50 K€/an pour la CCBM



Orientation 9 : Réduire la pollution automobile

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

L'impact des déplacements automobiles restant peut être réduit par le choix de véhicules performants, par la source d'énergie utilisée et par le mode de conduite. Les actions suivantes visent à réduire l'impact carbone des trajets qui ne peuvent pas être remplacés.



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Impact carbone des nouveaux véhicules immatriculés (gCO ₂ /km)	17% des véhicules ont un impact inférieur à 95 gCO ₂ /km
Consommation d'énergie du secteur transport	-12 GWh (soit -23% par rapport à 2015)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur transport	- 4300 tCO ₂ e (soit -30% par rapport à 2015)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Les nouvelles installations, si elles sont à l'origine d'une urbanisation devront garantir :

- leur intégration dans les paysages
- privilégier des zones déjà urbanisées
- limiter les impacts sur les habitats naturels et la trame verte et bleue
- limiter l'imperméabilisation par l'utilisation de revêtements perméables



Opérations et politiques liées

SDIRVE

Schéma directeur GNV départemental



9.1. Promouvoir fortement l'écoconduite par un plan de sensibilisation fort s'adressant à tous les acteurs

Moyen terme (2024-2028) :

Campagnes de communication en faveur de l'éco-conduite:

- Utiliser les supports de communication existants afin de sensibiliser les habitants autour des gestes simples permettant de réduire la consommation
- Mise en place d'actions de sensibilisation à destination des habitants en marge de certains évènements du territoire
- Mise en place d'une action de sensibilisation à destination des agents publics sur l'éco-conduite

 **Porteur :** CCBM, autoécoles
Référent Elu: Alain CARRASCO

 **Partenaires :** Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'actions de sensibilisation	Au moins 1 action de sensibilisation/an à partir de 2024
Moyens humains	Moyens financiers
Partenariat avec auto-écoles	



9.2. Au renouvellement, rendre les flottes communales et intercommunales moins émettrices

Moyen terme (2024-2028) :

Renouveler la flotte de manière exemplaire :

- Lorsque la question se pose de renouveler les véhicules, la collectivité opte dans la mesure du possible pour une motorisation exemplaire et bas carbone (électrique, bioGNV, hydrogène...).
- L'usage des véhicules est priorisé en fonction du niveau d'émission
- Le SDESM peut conseiller et accompagner les collectivités de Bassée Montois dans leur stratégie d'achats de véhicules électriques.

Les dernières lois énergie-climat ont renforcé les obligations des collectivités en matière de véhicules à (très) faibles émissions lors de leur renouvellement de flotte de véhicules légers.

Les collectivités doivent acquérir des véhicules à faibles émissions à hauteur de :

- 1- 20 % de ce renouvellement jusqu'au 30 juin 2021 ;
- 2- 30 % de ce renouvellement du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2024 ;
- 3- 40 % de ce renouvellement du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- 4- 70 % de ce renouvellement à compter du 1er janvier 2030.

	Porteur : CCBM, communes Référent Elu: Alain CARRASCO
	Partenaires : SDESM

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de renouvellement de véhicules Nb de véhicules à faibles émissions	Acquisition de véhicules à faibles émissions à hauteur 30% du renouvellement (apprécié globalement à l'échelle de la CCBM et ses communes membres)
Moyens humains	Moyens financiers



9.3. Développer les bornes de recharge électriques et les stations d'avitaillement (bio)GNV sur le territoire

Moyen terme (2024-2028) :

Mobilité BioGNV

- Soutenir l'installation d'infrastructure facilitant les nouveaux modes de transport routier : station Bio-GNV et/ou une station service à Hydrogène vert sur le territoire
- S'informer des résultats de l'étude départementale en cours de finalisation (un potentiel identifié sur le territoire pour une station d'avitaillement d'ici 2028)
- Participer au club CAP bioGNV inauguré en 2022 avec le département, SDESM, GRDF, GRTgaz + accompagnement CCI. Être un relai concernant ce club et inciter les entreprises du territoire à rejoindre ce club.

Mobilité électrique

- Le territoire de Bassée Montois dispose déjà de 16 bornes de recharges électriques
- Suivre les résultats du Schéma Directeur IRVE (SDIRVE) réalisé par le SDESM. Ce schéma a pour objectif, à l'échelle du département de Seine-et-Marne, de définir une stratégie départementale, prioriser les investissements nécessaires et d'étudier sur moyen/long terme les recettes espérées issus des usages des équipements. Il pourra informer et guider le déploiement de bornes sur le

territoire. Ces stations pourront être mises en place par différents aménageurs : privés (Total, Station-e, Tesla...) ou publics (communes, SDESM, EPCI...)

- Faire connaître le programme Advenir permettant le financement de ces aménagements auprès des copropriétés, des entreprises et des collectivités.

Grâce au mécanisme des CEE (certificats d'économie d'énergie), à compléter les initiatives publiques de soutien à l'électromobilité en cours. ADVENIR finance au travers de primes le déploiement d'infrastructures de recharge.

<https://advenir.mobi/le-programme/>

 **Porteur :** CCBM, communes, aménageurs privés
Référent Elu: Alain CARRASCO

 **Partenaires :** CD77, SDESM, GRTgaz, GRDF, Enedis, CCI

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Nbre de points de charge et station d'avitaillement
Nb de recharges
Fréquentation/usage (heure, durée, puissance
appelée, type de VE)

En fonction du SDIRVE appliqué à
notre territoire

Moyens humains



Moyens financiers



A préciser en sept. 2022 après
validation du SDIRVE



Orientation 10 :
Lutter contre la voiture solo ; favoriser le covoiturage et les solutions alternatives

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

Aujourd'hui, 75% des déplacements domicile travail sont faits en voiture individuelle et 92% des foyers possèdent au moins une voiture (plus de 50% en possède 2). Des moyens existent pour mutualiser les trajets et ainsi diminuer le nombre de kms parcourus par habitant en voiture.

Les actions suivantes visent à encourager une mobilité partagée et une optimisation des transports logistiques traversant le territoire.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Nombre de passager par trajet	1,5 (contre 1,3 estimé en 2015)
Consommation d'énergie du secteur transport	-12 GWh (soit -23% par rapport à 2015)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur transport	- 4300 tCO2e (soit -30% par rapport à 2015)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



Opérations et politiques liées



10.1. Favoriser le covoiturage régulier (aires de covoiturage, information...) et mettre en place des solutions innovantes pour le covoiturage occasionnel ou l'autopartage

Court terme (2022-2023) :

- Encourager le co-voiturage des agents et des élus pour les réunions professionnelles et à chaque invitation aux réunions, privilégier le co-voiturage

le ramassage des employés

Actuellement la Bassée Montois ne dispose pas d'infrastructures dédiées au covoiturage. Dans le cadre du schéma départemental des stations multimodales de covoiturage, le Conseil Départemental identifie les communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly comme « localisation d'intérêt départemental pour l'implantation de stations multimodales de covoiturage ». La CCBM a par ailleurs identifié la commune de Gouaix pour l'implantation possible d'un parking relais, en connexion avec la gare de Longueville.

Moyen terme (2024-2028) :

- Favoriser le développement du covoiturage en aidant à la mise en relation, par exemple par la mise en place d'un réseau accessible notamment par application mobile
- Mettre en place des aires de covoiturage sur le territoire
- Travailler avec les entreprises du territoire pour développer ce réseau en répondant à leurs besoins. Inciter les entreprises à organiser le covoiturage et/ou

 **Porteur :** CCBM, communes
Référent Elu: Jean-Pierre DELANNOY

 **Partenaires :** Habitants et entreprises du territoire

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nbre d'aires de covoiturage Mise en place du réseau de covoiturage Nombre d'utilisateurs du réseau	Au moins 2 aires de covoiturage
Moyens humains	Moyens financiers
	



Orientation 11 :
Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

Une certaine part des trajets effectués en voiture peuvent être évités, et faire l'objet d'un report modal vers des moyens de déplacements moins impactant tels que le vélo ou la marche (« transports doux »). En effet, si 19% des actifs de la CC travaillent dans leur commune de résidence, très peu d'entre eux utilisent des transports doux pour se rendre sur leur lieu de travail : une marge de progression est donc possible. Les actions qui suivent visent à développer ces mobilités actives, avec pour objectif d'augmenter la part modale des transports doux.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Part modale des transports doux	+ 2 points (par rapport au chiffre INSEE 2018 : moins de 1%)
Consommation d'énergie du secteur transport	-12 GWh (soit -23% par rapport à 2015)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur transport	- 4300 tCO2e (soit -30% par rapport à 2015)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence environnementale négative est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



Opérations et politiques liées

SDIC 77 « Plan Vélo 2020/2029»,
Actions AGRENABA



11.1. Améliorer et développer le réseau cyclable et la pratique du vélo sur le territoire

Court terme (2022-2023) :

- Définition de l'intérêt communautaire pour la mise en place du schéma directeur d'itinéraires cyclables identifiant 5 boucles cyclables
- Choix d'un prestataire pour la signalétique : mission de conception graphique pour définir une charte graphique (logo, ...) et mission de maîtrise d'oeuvre pour préciser le nombre et l'emplacement exacte des panneaux, rédaction de l'appel d'offres, analyse des offres et suivi des entreprises.
- Location de vélos à assistance électrique pendant la saison touristique au Bureau d'Information Touristique (BIT) de Bray sur Seine
- Mise en place de sortie vélo pour découvrir la Réserve Naturelle Nationale (animation par l'AGRENABA)

Moyen terme (2024-2028)

- Fourniture et pose des panneaux sur la voirie afin de guider les cyclistes et matérialiser les itinéraires,
- Valoriser l'usage du vélo à travers des animations et de la communication, travailler sur l'écosystème et les services vélos
- Dans le cadre du SDIC 77 « Plan Vélo 2020/2029 », valoriser la Véloroute V33 de la source à l'estuaire de la Seine à travers la Scandibérique
- En lien avec l'EPTB, valoriser le canal Bray-La Tombe

	Porteur : CCBM, communes Référent Elu: Jean-Pierre DELANNOY
	Partenaires : Département, Conseil Régional Île-de-France (financement), Seine et Marne Attractivité

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Km de pistes cyclables sur le territoire Nombre d'itinéraires et de boucles Nombre de vélos loués au BIT	Mise en œuvre du schéma directeur des itinéraires cyclables: 67 km
Nombre d'animations/communications	
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP CCBM	Mise en œuvre du schéma directeur des itinéraires cyclables = 1,9 M € HT



Orientation 12 : Développer le transport fluvial de marchandises

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

En plus des déplacements domicile-travail, les activités économiques du territoire sont également génératrices de déplacements spécialisés. Si l'activité céréalier utilise en grande partie la voie d'eau pour exporter les productions du territoire, les productions industrielles du territoire sont génératrices de déplacement, essentiellement routier ; Face à ce constat, il est primordial pour l'intercommunalité de soutenir un développement économique local maîtrisé et équilibré pour limiter les besoins de déplacements.

Un des grands projets du territoire est le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale Bray-Nogent. Ce projet pourra permettre une plus grande intermodalité entre les modes fluvial et routier pour le transport de marchandise optimisant ainsi les flux logistiques locaux.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Report modale de flux logistique routier vers le transport fluvial – nombre de camions évités

Impacts mesurables à long terme - 600 camions/jour
En 2028 – phase de travaux



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Les nouvelles installations devront garantir limiter les impacts sur les habitats naturels et la trame verte et bleue.



Opérations et politiques liées

Projet de mise à grand gabarit de la section Bray – Nogent porté par Voies Navigables de France



12.1. Extension et aménagement du Port de Bray-sur-Seine / Jaulnes pour favoriser le transport fluvial de marchandises

CONSTAT:

La création d'une nouvelle plate-forme portuaire dans le secteur de Bray-sur-Seine/Jaulnes s'intègre au projet de mise à grand gabarit de la section Bray – Nogent porté par Voies Navigables de France. Ce projet a pour but d'accroître et de reporter les échanges de marchandises par la voie fluviale depuis Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine vers le bassin parisien, les ports du Havre, de Rouen et le nord de l'Europe avec la réalisation du Canal Seine-Nord-Europe ; de contribuer au développement économique local et de permettre la réduction des nuisances et des émissions de CO2 en particulier celles liées au transport routier,

Moyen terme (2024-2028) :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage/conduite d'opération
- Etudes pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre

Court terme (2022-2023) :

- Une étude de trajectographie et de tracé du chenal du Port de Bray-sur-Seine/Jaulnes
- Une étude de faisabilité du développement portuaire sur le territoire de la Communauté de communes Bassée Montois

Les études se poursuivront en 2022, 2023, 2024

- Poursuite des études préalables rendues nécessaires pour la conduite du projet

-  **Porteur :** CCBM, commune de Bray-sur-Seine et Jaulnes
Référent Elu: Alain CARRASCO
-  **Partenaires :** Région, VNF, HAROPA Port autonome de Paris, Port de Bray-sur-Seine

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Réalisation des études pré-opérationnelles	En 2027, entrer dans la phase opérationnelle du projet
Moyens humains	Moyens financiers
	 600 K €



Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets

Orientation 13: Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat

Action 13.1. Sensibiliser et accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire

Orientation 14: Mieux gérer les déchets des particuliers et des professionnels, pour en réduire l'impact carbone

Action 14.1. Avoir une gestion plus responsable des déchets des particuliers et des professionnels

Orientation 15: Développer un tourisme vert, pour une valorisation responsable du territoire

Action 15.1. Valoriser le patrimoine naturaliste de la Bassée et du Montois et développer l'éco-tourisme

Action 15.2. Agir pour développer l'offre d'hébergements et de gîtes respectueux de l'environnement



Orientation 13 : Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

Le bassin économique représente autant d'opportunités pour décarboner et dynamiser la région. La transition du monde économique devra s'opérer conjointement au cœur des entreprises à travers un fort engagement RSE, mais également à travers le soutien des pouvoirs publics à leur engagement dans une démarche éco-responsable.

Les actions suivantes visent à mobiliser les acteurs économiques territoriaux dans la dynamique du PCAET, pour les entraîner dans une démarche de transition écologique.



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

++



Réduction de la consommation d'énergie

++



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Emissions de GES du secteur tertiaire	-1300 tCO2e (soit - 30% par rapport à 2015)
Emissions de GES du secteur industrie	- 5GWh (soit - 16% par rapport à 2015)
Nombre d'entreprises ayant engagés une démarche énergie-climat	Minimum 10 labellisés Eco-Défis



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre



Opérations et politiques liées

Partenariat CCI/CMA

TPE&PME gagnantes à tous les coûts » de la CCI

Diag Decarbon'aktion de la BPI



13.1. Sensibiliser et accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire

Court terme (2022-2023) :

- Initier et soutenir la création d'un réseau ou d'un Club RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) des acteurs économiques du territoire à travers deux actions dans le cadre d'un partenariat CCI/CMA :

Partenariat CCI/CMA N°1 sur 24 mois : sensibilisation et accompagnement collectif des entreprises à la transition écologique (2022-2024)

- Contenu: co-organiser pour les entreprises du territoire 5 temps forts avec 2 rencontres économiques et 3 masterclasses sur les thématiques : démarche RSE, bilan carbone et actualité des accompagnements individuels consulaires à la Transition Ecologique / économies d'énergies et rénovation énergétique / économie circulaire et récupération de chaleur / économie circulaire et valorisation des déchets / autre thématique au choix de l'EPCI : actualité des aides et accompagnements à la T.E, mobilité propre, bio-déchets,

Partenariat CCI/CMA N°2 sur 16 mois : mise en œuvre d'une démarche de progrès ECO DEFIS pour les entreprises (2022-2023)

- Contenu: réalisation de diagnostics entreprises pour la CMA et de diagnostics entreprises pour la CCI + labellisation et promotion des entreprises ECO DEFIS

- Communiquer et orienter les entreprises vers les dispositifs d'aides et d'accompagnement sur ces sujets, notamment le plan France Relance, ou encore les aides pour la transition de la mobilité des entreprises, recherche de financements

Moyen terme (2024-2028) :

Poursuivre la démarche en orientant les entreprises vers des dispositifs tels que :

- « TPE&PME gagnantes à tous les coûts » de la CCI (un accompagnement à la réduction des consommations de fluides pendant un an)
- le Diag Decarbon'aktion de la BPI
- les aides existantes pour la réalisation d'un bilan carbone ou d'autres démarches similaires

	Porteur : CCBM, CCI, CMA Référent Elu: Sandrine SOSINSKI
	Partenaires : Seine et Marne attractivité, CCI, CMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nbre de participants au réseau d'entreprises Nombre d'entreprises accompagnées individuellement Nbre d'actions de communication	Minimum de 10 entreprises labellisées ECO DEFIS
Moyens humains	Moyens financiers
Partenariat CCI/CMA	12 K€



Orientation 14 :
Mieux gérer les déchets des particuliers et des professionnels, pour en réduire l'empreinte carbone

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

Chaque déchet produit doit être traité et, qu'il soit recyclé ou non, cela demande de l'énergie, de l'eau, et génère de la pollution. La question des déchets devra être au cœur de la réflexion menée afin d'appréhender l'économie locale de manière circulaire favorisant notamment le recyclage et le réemploi.

La priorité est de diminuer les quantités de déchets produits, en mettant en place des circuits d'économie circulaire et des filières de réemploi pour donner une seconde vie aux objets dont nous n'avons plus l'utilité.

Il est également nécessaire d'améliorer le traitement des déchets qu'il n'aura pas été possible d'éviter, via la valorisation des biodéchets par le compostage ou la collecte des déchets alimentaires en vue de leur transformation en gaz (méthanisation), ou encore l'extension des consignes de tri sélectif pour permettre à davantage de papiers et d'emballages d'être recyclés.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Déchets par habitant	-15% de poids annuel de déchets ménagers/hab entre 2010 et 2030 (objectif PLPDMA)



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air



Energies renouvelables

+

+

++



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence environnementale négative est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.



Opérations et politiques liées

PLPDMA SIRMETOM
Actions SMETOM



14.1. Avoir une gestion plus responsable des déchets des particuliers et des professionnels

CONSTAT:

La CC Bassée Montois dispose de 2 syndicats de collecte des ordures ménagères sur son territoire : SMETOM et SIRMOTOM

Court terme (2022-2023) et Moyen terme (2024-2028) :

La CCBM et les communes relaient les actions des deux syndicats de déchets.

- Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SIRMOTOM articulé autour de 10 thématiques :
 1. Être éco-exemplaire
 2. Sensibiliser
 3. Utiliser les instruments économiques
 4. Lutter contre le gaspillage alimentaire
 5. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
 6. Augmenter la durée de vie des produits
 7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
 8. Réduire les déchets des entreprises
 9. Réduire les déchets du BTP
 10. Réduire les déchets marins

Et décliné en 26 actions sur la période 2021-2026

- Etude du SIRMOTOM à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets (en cours) pouvant servir au développement de la méthanisation



Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés
du SIRMOTOM

- Mettre en œuvre les actions du SMETOM sur les points suivants:
 1. Développer les carburants décarbonés pour les flottes de véhicules
 2. Accompagner les familles dans le recyclage des déchets alimentaires et déchets verts (*Mise à disposition de poulaillers et poules, Fourniture de bacs à compostage, Broyage des végétaux à domicile*)
 3. Sensibiliser à une gestion plus responsable des déchets et promouvoir leur usage
 4. Développer et promouvoir l'économie circulaire et le réemploi
 5. Développement de la filière bois-énergie
 6. Sensibilisation à la gestion des déchets autour d'un projet pédagogique mené à l'échelle du territoire
- Engager une réflexion au SMETOM sur l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire (en lien avec une déchèterie par exemple) pour développer l'économie circulaire et le réemploi dans une démarche vertueuse et durable de réduction et de valorisation des déchets



Porteur : Syndicats de déchets (SIRMOTOM, SMETOM)
Référent Elu: Sandrine SOSINSKI



Partenaires : CCBM

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Ceux définis dans le PLPDMA du SIRMOTOM

Objectifs du PLPDMA à reprendre :
-15% de poids annuel de déchets ménagers/hab entre 2010 et 2030

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation 15. Développer un tourisme vert, pour une valorisation responsable du territoire

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contexte

Parmi les secteurs économiques présents sur le territoire, la collectivité a souligné sa volonté de travailler plus spécifiquement sur l'écotourisme. En effet, le tourisme centré sur les atouts naturels et paysagers de la CC Bassée Montois est un des attraits majeurs pour le territoire. Les actions suivantes visent à s'assurer que le développement de cette activité se fait en sensibilisant les acteurs impliqués aux enjeux climat-énergie et dans l'optique de préserver et valoriser les espaces naturels du territoire.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Fréquentation des itinéraires touristiques sur le territoire (notamment à vélo) A définir



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

++



Atténuation du changement climatique

+



Réduction de la consommation d'énergie

+



Amélioration de la qualité de l'air



Energies renouvelables



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre



Opérations et politiques liées

Plan vélo départemental 2020-2029

Appel à projet « Vélo et Fromage, Seine et Marne sur un plateau »

Préservation des sites Natura 2000

PLUI-H



15.1. Valoriser le patrimoine naturaliste de la Bassée et du Montois et développer l'éco-tourisme

Court terme (2022-2023) :

En lien avec l'Office du tourisme du Provinois:

- Structurer une offre vélo tourisme sur le territoire de la CC Bassée Montois par la location de vélo à assistance électrique (aujourd'hui 28), la création de circuits ou boucles cyclables assurant le dépaysement, la détente, la découverte du patrimoine et la rencontre des producteurs autour de 4 circuits proposés par l'Office du Tourisme (à valider par les élus) :

1er circuit : Bray-canal- retour Bray sur seine par villages

2e circuit : Donnemarie- Chalautre la repose- Gurcy- Montigny Lencoup- Abbaye de Preuilly-Chasseville- Le Plessis aux Champs- Donnemarie Dontilly

3e circuit : Donnemarie Dontilly- Sigy- Thénisy- Mons- Donnemarie Dontilly

4e Circuit : Bray/Jaulnes par le halage- Voie romaine Grand Peugny- Mouy sur seine-Bray sur seine

- Incrire nos itinéraires cyclables dans le cadre du plan vélo départemental 2020-2029 dont le GIC 1 intitulé Les comtes de Champagne qui relie Bray sur seine à Esbly par Provins et Coulommiers
- Communiquer/promouvoir les circuits ou boucles cyclables du territoire y compris ceux identifiés dans le cadre du schéma directeur des boucles cyclables établi par la CCBM
- Augmenter le nombre et la durée de séjour des visiteurs afin de développer les retombées économiques pour le territoire

En lien avec Seine et Marne Attractivité, participer à l'Appel à projet « Vélo et Fromage, Seine et Marne sur un plateau » permettant de labelliser de nouveaux itinéraires



Porteur : CCBM, Office de tourisme de Provins, AGRENABA, FDC 77
Référent Elu: Sandrine SOSINSKI



Partenaires : Seine et Marne Attractivité, CRT, département, EPTB

En lien avec l'AGRENABA:

- Réhabilitation d'une longère par la CCBM pour y construire la Maison de la Nature et y accueillir les locaux de l'AGRENABA
- Mise en œuvre par l'AGRENABA de son plan de communication 2021-2023 visant à faire découvrir la biodiversité de la Réserve naturelle et la valoriser auprès de tout public

En lien avec les Sites Natura 2000:

- Renouvellement candidature en 2022 de la CCBM en tant que structure porteuse animatrice des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 SIC FR1100798 « La Bassée » et ZPS FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes » pour la période 2022-2025
- Poursuivre l'animation des contrats Natura 2000, chartes, mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) en lien avec la FDC 77 et l'AGRENABA, attributaires des marchés
- Relayer les supports des sites Natura 2000 pour informer, communiquer, sensibiliser et valoriser les actions de préservation du patrimoine naturaliste

Moyen terme (2024-2028) :

- Mettre en œuvre la signalétique des circuits cyclables en concertation avec le département 77
- Développer l'offre Vélo tourisme sur le territoire et les connexions circuits locaux -- GIC
- En lien avec l'EPTB, valoriser le Canal Bray-La Tombe

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de vélos loués et marquage de fréquentation	Augmentation du nb de vélos loués
Hébergeurs: taux d'occupation, durée de séjour	
Moyens humains	Moyens financiers
Convention de partenariat avec l'Office du Tourisme	Subvention annuelle de 45 K€ à l'Office du Tourisme Coût animation sites Natura 2000 = 110 K€/an Coût estimé valorisation Canal Bray-La Tombe = 4 M€



15.2. Agir pour développer l'offre d'hébergements et de gîtes respectueux de l'environnement

CONSTAT:

Le plus grand département rural d'Île de France attire les Franciliens pour des séjours « au vert », il existe également une très forte demande de la part des entreprises pour l'hébergements des équipes qui ont des chantiers sur le département.

Enjeu: se démarquer du territoire provinois très marqué touristiquement et ainsi proposer une offre alternative.

Court terme (2022-2023) :

S'appuyer sur l'étude d'hébergements touristiques en Seine et Marne réalisée par Seine et Marne Attractivité pour:

- Créer une identité touristique et promouvoir le territoire sur les réseaux d'information pour en faire une destination éco-touristique
- Animer un réseau de socio-professionnels et participer à des évènements/salons/workshops...
- Identifier les projets portés par des investisseurs pour les intégrer dans la réflexion du PLUiH et identifier le foncier disponible
- Accompagner les sites identifiés et les investisseurs (définition des concepts, règles d'urbanisme, aménagements périphériques,...)

Moyen terme (2024-2028) :

- Favoriser le développement des hébergements au positionnement fort, hébergements dits de destination (rapprochement à la nature recherché par la clientèle, dépaysement à proximité de Paris), hébergements insolites
- Développer les offres de gîtes et chambres d'hôtes notamment au travers du relais des Gîtes de France de Seine-et-Marne qui labellise sur le territoire des hébergements en milieu rural depuis 40 ans. Le label Gîtes de France propose différents types de produits :
 - Gîtes, Chambres d'hôtes, Campings, Gîtes de groupe. Les hébergements peuvent avoir une ou plusieurs thématiques : Insolites, Gîtes de pêche, Gîtes au jardin, Accueil motards, Accueil vélo, Charme ou Bien-être.
 - Le Relais propose des rendez-vous aux porteurs pour étudier avec eux les projets. Les gîtes labellisés « Gîtes de France » bénéficient de la centrale de réservation de Seine-et-Marne Attractivité.
- Favoriser les aménagements permettant le développement de l'éco-tourisme

	Porteur : CCBM, Seine et Marne Attractivité, Office du Tourisme du Provinois Référent Elu: Sandrine SOSINSKI
	Partenaires : CAUE

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de chambres hôtelières supplémentaires	Augmentation du nb d'hébergements
Nb de nouveaux hébergements	Augmentation du nb de nuitées
Nb de nuitées	
Moyens humains	Moyens financiers
Partenariat avec Seine et Marne Attractivité, Office du Tourisme du Provinois	



Un développement des énergies renouvelables

Orientation 16. Sensibiliser le territoire, et développer le solaire thermique et photovoltaïque

- Action 16.1. Diffuser de l'information et des guides pratiques sur les énergies renouvelables (notamment énergie solaire)
- Action 16.2. Initier et accompagner les projets d'investissements dans des équipements solaires
- Action 16.3. Mieux connaître les potentiels et contraintes concernant le développement de centrales solaires flottantes sur les gravières/plan d'eau
- Action 16.4. Installer des équipements solaires sur toutes les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent

Orientation 17. Valoriser la biomasse

- Action 17.1. Mieux connaître le gisement méthanisable du territoire, et soutenir les projets existants
- Action 17.2. Accompagner les particuliers pour le remplacement des chaudières fioul et des chauffages bois de mauvaise qualité, sensibiliser aux bons usages, et faciliter un approvisionnement local.

Orientation 18 : Mieux évaluer les potentiels du territoire, et jouer sur l'ensemble des nouvelles sources d'énergie

- Action 18.1. Etudier le potentiel hydroélectrique, et développer des projets concrets
- Action 18.2. Etudier la possibilité de développer des projets de petit éolien en autoconsommation
- Action 18.3. Conduire une étude sur le potentiel des ENR thermiques, et promouvoir tous les projets de cette nature, notamment pour le chauffage des bâtiments publics
- Action 18.4. Travailler avec les entreprises pour étudier tous les potentiels en matière de récupération de chaleur



Orientation 16 : Sensibiliser le territoire, et développer le solaire thermique et photovoltaïque



Contexte

L'énergie solaire offre un énorme potentiel pour le territoire, tant pour les particuliers qui souhaiteraient profiter de l'exposition de leur logement pour installer un système de panneaux photovoltaïque, que pour les collectivités disposant d'une importante surface exposée à travers les bâtiments publics.

Il s'agirait donc de réaliser un état des lieux des potentialités du territoire (y compris sur les gravières et plans d'eau du territoire) pour accélérer le développement de cette filière. Des événements et campagnes de communication à destination des habitants pour les inviter à envisager une installation photovoltaïque sur leurs terrains permettraient également de rendre visible le potentiel du territoire.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Energie produite par le solaire photovoltaïque	30 GWh (actuellement <1GWh)
Energie produite par le solaire thermique	5 GWh (actuellement <1GWh)



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air



Energies renouvelables

+++



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Il sera nécessaire de tenir compte des incidences des technologies solaires et d'orienter les acteurs sur :

- Une consommation de ressources moindre
- Leur intégration dans le paysage
- Une recyclabilité élevée des matériaux

Avoir une réflexion complète sur le déploiement de fermes solaires en lien avec les paysages et les milieux naturels.



Opérations et politiques liées

SURE

Cadastre solaire régional

SEM SDESM Energie

Contrat de développement des EnR - SDESM



16.1. Diffuser de l'information et des guides pratiques sur les énergies renouvelables (notamment énergie solaire)

Court terme (2022-2023) :

- Faire un état des lieux de la documentation existante et en faire relai auprès des habitants
- Communiquer sur le bilan carbone des panneaux solaires, durée de vie, coût, rentabilité, problèmes de pose, aides de l'Etat, etc.
- Créer des animations déconstruisant les idées reçues sur le solaire thermique et photovoltaïque, à mobiliser lors d'événements relatifs à la transition énergétique
- Faire connaître le cadastre solaire, déjà réalisé par la région, et permettre à chaque ménage de situer ainsi le potentiel solaire de son habitation.

Action déjà mené dans le cadre du SURE : présentation des solutions solaires thermiques et photovoltaïques lors des échanges dans le cadre du SURE



Porteur :

CCBM

Référent Elu: Didier FENOUILLET



Partenaires : SEME, SDESM, ADEME

16.2. Initier et accompagner les projets d'investissements dans des équipements solaires

Court terme (2022-2023) :

- Relayer l'information de soutien du SURE dans l'accompagnement de projets d'investissements en équipements solaires thermiques et/ou PV

Moyen terme (2024-2028)

- Organiser une réunion d'information valorisant le retour d'expériences de particuliers ayant mener ce type de projet
- Faire connaître les aides aux porteurs de projets (ADEME/SDESM) - relayer grâce aux outils de communication
- Organiser des réunions d'information sur le solaire PV en toiture pour les hangars agricoles auprès des agriculteurs du territoire
- Identifier les surfaces de toitures sur les entrepôts- informer sur l'obligation d'intégrer du PV sur tous les nouveaux entrepôts (loi climat et résilience).
- Identification d'opportunités pour la pose d'ombrières de parking avec panneaux PV
- Accompagnement des porteurs de projets solaires (citoyens, collectivités, entreprises); ex : la CCBM accompagne un porteur de projet sur la reconversion d'un ancien site SEVESO en parc photovoltaïque au sol
- Le SDESM peut mobiliser son outil opérationnel, la SEM SDESM Energies, pour développer ce type de projet (maître d'ouvrage, partenaire tech, partenaire financier)



Porteur :

CCBM

Référent Elu: Didier FENOUILLET



Partenaires : SEM SDESM Energies, SEME, Département, ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de conseils donnés sur des projets d'installations solaires thermiques et solaires PV dans le cadre du SURE	A définir
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP (SURE)	Un petit budget de communication

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nbre de conseils donnés par le SURE sur des projets d'installations solaires thermiques/PV	Augmentation du nbre de projets solaires concrétisés sur le territoire
Moyens humains	Moyens financiers
Nbre d'actions de communication	\$ \$
Nbre de projets solaires à travers les autorisations d'urbanisme	
0,5 ETP (SURE)	



16.3. Mieux connaître les potentiels et contraintes concernant le développement de centrales solaires flottantes sur les gravières/plan d'eau

Court terme (2022-2023) :

- Dans le cadre de la CDTE 77, identifier et cartographier les gravières les plus favorables au développement du photovoltaïque flottant en croisant les enjeux biodiversité/zones humides/inondation, en lien avec Seine-et-Marne environnement et la DDT 77
- Le SDESM est doté du logiciel PVsyst et peut réaliser des études de pré-faisabilité technico-économiques, permettant de mieux caractériser le potentiel photovoltaïque d'un plan d'eau.

Moyen terme (2024-2028)

- Accompagner et suivre les porteurs de projets (publics ou privés) souhaitant concrétiser ce type de projet sur le territoire

Porteur :

SEME, SDESM, Département, porteurs de projets d'installations photovoltaïques flottantes
Référent Elu: Didier FENOUILLET



Partenaires : CCBM, DDT 77

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de sites identifiés comme favorables au développement du photovoltaïque flottant	Potentiel de développement du solaire caractérisé sur l'ensemble des plans d'eau du territoire
Moyens humains	Moyens financiers

16.4. Installer des équipements solaires sur toutes les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent

Court terme (2022-2023) :

- Identifier les projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux impliquant l'installation d'équipements solaires en toiture (thermiques ou photovoltaïques) suite à diagnostics/audits
- Le SDESM est doté du logiciel PVsyst et peut réaliser des études de pré-faisabilité technico-économiques, permettant de mieux caractériser le potentiel photovoltaïque d'une toiture appartenant à une collectivité

Moyen terme (2024-2028)

- Installer des équipements solaires (thermiques ou photovoltaïques) sur les toitures des bâtiments publics qui s'y prêtent en tenant compte des contraintes techniques et l'environnement patrimonial...



Porteur :

CCBM, communes
Référent Elu: Didier FENOUILLET



Partenaires : SDESM, SEM SDESM Energies, SURE

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nbre d'installations solaires sur des bâtiments publics MWh annuellement produits	Massifier la production photovoltaïque sur les toitures publiques
Moyens humains	Moyens financiers

Investissement pour équiper les toitures publics



Contexte

Aujourd’hui, 17 GWh sont produit grâce à la méthanisation. Le projet de méthanisation à Les-Ormes-sur-Voulzie représenterait environ 12,4 GWh supplémentaires. C'est une filière donc déjà présente sur le territoire avec une dynamique de développement déjà entamée. La CCBM souhaite à travers son Plan Climat promouvoir le développement de petits projets de méthaniseurs, tout en préservant son patrimoine paysager, bâti et ses ressources naturelles.

Le bois énergie est une autre ressource disponible sur le territoire. Répondant actuellement à 23% des consommations énergétiques du résidentiel, la production de biomasse présente un potentiel d'évolution intéressant.

Les actions suivantes visent à valoriser la ressource bois tout en respectant le patrimoine forestier ainsi qu'à développer la filière méthanisation.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Energie produite par la méthanisation	40 GWh (environ un méthaniseur supplémentaire)
Energie produite par le bois énergie	5 GWh (2 projets de chaufferie bois avec petit réseau de chaleur)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Lors du développement de la méthanisation, une vigilance devra être portée sur l'artificialisation d'espaces.

Bien mettre en avant la rénovation des systèmes de chauffage en parallèle du déploiement du bois énergie.



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air



Energies renouvelables

+++



Opérations et politiques liées

SURE

Etude SDESM - SEM SDESM Energie



17.1. Mieux connaître le gisement méthanisable du territoire, et soutenir les projets existants

Court terme (2022-2023) :

- Organiser des visites de méthaniseurs pour correctement informer l'ensemble des acteurs locaux sur les caractéristiques d'un tel projet,
- Etudier le potentiel de développement du gaz renouvelable (hors méthanisation) sur le territoire: une étude a été lancée en 2021 par le SDESM, la SEM SDESM Energies et Bi-Métha 77 pour mesurer les potentiels de valorisation et de développement de filières, identifier les principaux acteurs et évaluer les solutions techniques et technologiques envisageables
- Anticiper la collecte des biodéchets et développer les filières de collecte et de valorisation de ces déchets

Moyen terme (2024-2028)

- Organiser la concertation pour l'implantation d'un éventuel nouveau projet sur le territoire



Porteur : CCBM, Département, SDESM

Référent Elu: Didier FENOUILLET



Partenaires : Agriculteurs-méthaniseurs, Syndicats de déchets, GRDF, GRT Gaz, SDESM, SEM SDESM Energies, Bi-Métha 77, département, Chambre d'agriculture

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de visites réalisées	Au moins 1 visite par an

Moyens humains	Moyens financiers

17.2. Accompagner les particuliers pour le remplacement des chaudières fioul et des chauffages bois de mauvaise qualité, sensibiliser aux bons usages, et faciliter un approvisionnement local.

Court terme (2022-2023) :

- Sensibiliser sur l'impact des foyers ouverts et équipements anciens sur la qualité de l'air
- Faire connaître les aides au remplacement des systèmes de chauffage notamment remplacement des chauffages au fioul, chauffage bois de mauvaise qualité dans le cadre du SURE (+ mise à disposition de plaquettes d'information dans les lieux publics) et accompagner les ménages dans leur remplacement
- Communiquer sur les alternatives renouvelables (géothermie, PAC, chauffage bois performant,...)
- Envoi systématique du guide pratique de l'ADEME « chauffage au bois : mode d'emploi » (reprenant les critères et certifications de qualité à privilégier pour les combustibles ainsi que les bonnes pratiques d'allumage notamment).

Moyen terme (2024-2028)

- Faire l'état des lieux de la filière bois énergie sur le territoire avec identification des potentiels de production et d'utilisation et réfléchir à la structuration d'une filière bois de chauffage de qualité

	Porteur : CCBM
	Référent Elu: Didier FENOUILLET
	Partenaires : SURE, ADEME, ONF

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nbre de conseils dispensés/accompagnement par le SURE dans ce domaine	Massifier les remplacements de chaudières fioul et chauffages bois de mauvaise qualité

Moyens humains	Moyens financiers

Appui conseiller SURE = 0,5 ETP



Contexte

D'autres potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération ont été identifiés sur le territoire. Ces filières sont pour l'instant moins matures et nécessitent d'être étudié plus précisément à court terme afin de faire émerger des opportunités de développement en accord avec les besoins et attentes des acteurs locaux.

Plusieurs projets seront notamment étudiés dans le cadre du Contrat de développement des énergies renouvelables (SDESM-ADEME).



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air



Energies renouvelables

+++



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Energie produite par la géothermie	5 GWh
Energie produite par la récupération de chaleur	5 GWh
	Veille sur les potentiels hydraulique et petit éolien



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

La géothermie à grande échelle peut être la source de problématique sur les sols (mouvements de terrain). Les études de faisabilité doivent techniquement intégrer la notion de risque.



Opérations et politiques liées

Contrat de développement des énergies renouvelables (SDESM-ADEME)



18.1. Etudier le potentiel hydroélectrique, et développer des projets concrets

Moyen terme (2024-2028) :

- La Seine est gérée par Voies Navigables de France (VNF)
- Mettre à jour et préciser les études sur le potentiel hydroélectrique déjà réalisée par VNF afin d'identifier le potentiel de développement d'installations hydroélectriques sur les barrages de la Seine et notamment concernant le barrage de la Grande Bosse pour lequel une étude a déjà été réalisée par VNF dans le cadre d'un partenariat avec VALOREM mais qui a reçu un avis défavorable de la police de l'eau ; des alternatives sur ce site sont néanmoins actuellement à l'étude toujours dans le cadre du partenariat existant. Suivre cette étude en lien avec VNF
- Si un potentiel hydroélectrique sur un ou plusieurs barrages sur la Seine venait à être identifié, une mise en concurrence d'opérateurs devra être réalisée sous la conduite de VNF

**Porteur :**

VNF

Référent Elu: Didier FENOUILLET

**Partenaires :** CCBM

18.2. Etudier la possibilité de développer des projets de petit éolien en autoconsommation

Moyen terme (2024-2028) :

- Réaliser une veille sur les différentes technologies de petit éolien en autoconsommation, sur les projets Seine-et-marnais

**Porteur :**

CCBM

Référent Elu: Didier FENOUILLET

**Partenaires :** SEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Réalisation d'une étude actualisée	Etude réalisée et potentiel identifié
Moyens humains	Moyens financiers
VNF	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Réalisation de l'étude	Réalisation de l'étude
Moyens humains	Moyens financiers



18.3. Conduire une étude sur le potentiel des ENR thermiques, et promouvoir tous les projets de cette nature, notamment pour le chauffage des bâtiments publics

Court terme (2022-2023) :

Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques CD EnRth SDESM/ADEME dédié au développement des ENR thermiques :

- Le SDESM a sollicité les collectivités seine-et-marnaises au 1er trimestre 2021 pour connaître leurs intentions de projets en matière d'ENR thermiques
- La CC Bassée Montois et 7 communes de l'EPCI ont des projets qui pourraient être inscrits dans le CD EnRth. On y retrouve des réflexions en matière de géothermie, de solaire thermique, de biomasse énergie et de réseau de chaleur. Ces intentions de projets vont être approfondies au travers de l'étude de préfiguration du CD EnRth lancée par le SDESM (analyse du niveau de maturité des projets).
- Signature du CD EnRth entre le SDESM et l'ADEME en 2022.
- Lancement en 2022 d'une étude de faisabilité sur pompe à chaleur géothermique dans le cadre du projet de construction de 8 maisons pour personnes âgées porté par la CCBM. Si faisabilité retenue, investissement inclus dans le CD EnRth du SDESM

Moyen terme (2024-2028) :

- Si étude préfiguration COT confirmée et étude de faisabilité, accompagnement et financements des projets d'ENR thermiques en phase opérationnelle



Porteur :

CCBM

Référent Elu: Didier FENOUILLET



Partenaires :

SDESM, ADEME (Fonds chaleur)

18.4. Travailler avec les entreprises pour étudier tous les potentiels en matière de récupération de chaleur

Court terme (2022-2023) :

- Outre le recensement de projets de chaleur renouvelable opéré par le SDESM auprès des collectivités, Seine-et-Marne environnement réalise le même type de recensement auprès des bailleurs sociaux et des acteurs privés (entreprises et associations): Une dizaine de projets ont été identifiés à l'échelle seine-et-marnaise.
- France chaleur urbaine a mis en place un outil permettant de renseigner son adresse afin de savoir si un réseau de chaleur passe à proximité, puis entrer en contact avec un interlocuteur qui informera et accompagnera dans les démarches à accomplir pour envisager un raccordement (déroulement, étapes, tarifs, aides financières) + une cartographie des réseaux et des potentiels de raccordement
- Relayer l'information sur les dispositifs/outils mobilisables

Moyen terme (2024-2028) :

- Un démarchage spécifique des entreprises du territoire de Bassée-Montois pourrait être organisé pour compléter ce recensement initial. Des études seront nécessaires pour caractériser le potentiel de chaque opération.



Porteur :

CCBM, porteurs privés/entreprises/bailleurs/associations

Référent Elu: Didier FENOUILLET



Partenaires : SDESM, ADEME (Fonds chaleur), SEME, CCI, CMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
MWh annuellement produits	Des études de faisabilité pourront préciser les productions énergétiques attendues et les émissions de GES évitées
- Taux d'ENR des bâtiments raccordés	
- Emissions de CO2 évitées	

Moyens humains	Moyens financiers

Partenariat SDESM dans le cadre de la CD EnRth

A préciser en fonction des études

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
- MWh annuellement produits	Des études de faisabilité pourront préciser les productions énergétiques attendues et les émissions de GES évitées
- Taux d'ENR des bâtiments raccordés	
- Emissions de CO2 évitées	

Moyens humains	Moyens financiers

A préciser en fonction des études